la cgt
ÉDUC' ACTION
Avril 2015. N°135. Prix 1€

PERSPECTIVES
éducation formation

EDUC'ACTION PRIORITAIRE

REP

Sommaire

p. 2 Actu
p. 3 Édito
p. 4/5 Premier degré
p. 6/7 Collège/Lycée
p. 8 Formation pro.
p. 9 Enseignement pro.
p. 10/11 - Infirmier-ère-s
- Personnels d'administration
- Personnels de Laboratoire
p. 12 Non-titulaires/ESPE

p. 13 à 16 - Dossier : Éducation prioritaire

p. 17 Interpro : loi Macron
p. 18/19 Retraité-e-s
p. 20 Fonction publique
p. 21 La Collective
p. 22/23 Enseignement privé
p. 24 Abécédaire : L comme ...
p. 25 Rencontre
p. 26 Page pratique
p. 27 Vie syndicale : la CGT a 120 ans
p. 28 RESF

À remettre à un-e militant-e CGT ou à renvoyer à l'adresse ci-dessous

PEF 135

Je souhaite :

✓ me syndiquer

✓ prendre contact

Mme / M

Nom .....

Prénom .....

Adresse personnelle .....

.....

CP .....

Commune .....

Grade ou corps .....

Discipline .....

Établissement (nom/adresse) .....

.....

.....

CP .....

Commune .....

✆ .. ..

E-mail .....

@.....

CGT Éduc'action - 263, rue de Paris case 549 - 93515 Montreuil cedex

Les luttes contre l'austérité en Europe doivent se coordonner !

Les politiques d'austérité, imposées par l'Union européenne, la Banque centrale européenne et le FMI ont trouvé depuis des années des relais sans faille auprès des différents gouvernements européens. Ceux-ci se sont succédé, dans une alternance entre libéralisme de droite et social libéralisme, sans remettre le moins du monde en cause les attaques menées par le capital.

Ces attaques, déjà insupportables pour les salarié-e-s en France, sont d'une nature à peine imaginable en Grèce : chute de près de 25 % du PIB, destruction de secteurs entiers de la Fonction publique, exclusion des soins pour plusieurs millions de Grecs, baisse des salaires de fonctionnaires de 30 à 50 %.
Aujourd'hui, ce sont les peuples du sud de l'Europe qui paient le plus lourd tribu ; en Espagne le taux de chômage est officiellement de 23 %, et il atteint plus de 50 % pour les jeunes (en comparaison, le taux de chômage en France est de 11 % et on en mesure déjà les conséquences !).

Le 25 janvier, la victoire de Syriza en Grèce a suscité un nouvel espoir, même si l'on mesure que les difficultés à surmonter sont immenses. La marge de manœuvre est étroite et toute stratégie de rupture avec les politiques d'austérité précédentes se heurtera forcément à la question du maintien ou non dans la zone euro. En Espagne, le mouvement Podemos (nous pouvons) s'est rapidement construit dans la foulée des "indigné-e-s". Pour les travailleur-se-s espagnol-e-s, il peut représenter, lui aussi, une forme d'espoir.

Pour les militantes syndicales et les militants syndicaux que nous sommes, notre responsabilité est de défendre les revendications de nos camarades grecs ou espagnols qui s'opposent aux diktats de la troïka. Nous devons combattre l'isolement dans lequel les dirigeants européens vont tenter de les enfermer. C'est par exemple le cas avec la dette, en grande partie illégitime, et qui concerne les grandes banques et non les salarié-e-s français-e-s ou allemand-e-s. Mais comme toujours, la solidarité la plus efficace pour les salarié-e-s grec-que-s c'est de nous battre contre les mesures d'austérité imposées par notre propre gouvernement, le gouvernement Hollande-Valls.

C'est d'une autre Europe dont nous avons besoin, celle de la solidarité entre les salarié-e-s et cette Europe s'oppose à celle des patrons et des marchés. C'est par la lutte que nous l'arracherons !

Alain Vrignaud

Syndicat de la Presse Sociale

Directeur de publication : Alain Vrignaud - Rédactrice en chef : Pauline Schnegg
Conception de la "Une" : Bertrand Verhaeghe - Maquette : Annie Balbach - Périodicité : bimestrielle
CPPA : 0615 S 07375 - ISSN : 1250 - 4270 - Imprimerie IMPROFFSET - Grigny (91)
CGT ÉDUC'ACTION - 263, rue de Paris - case 549 - 93515 Montreuil cedex
Tél. : 01 55 82 76 55 - Télécopie : 01 49 88 07 43 - Mél : unsen@ferc.cgt.fr - Internet : www.unsen.cgt.fr

Éditorial

Matthieu Brabant,
Secrétaire national

Le 9 avril 2015, d'une seule voix, les salarié-e-s, les privé-e-s d'emploi et les retraité-e-s, se sont fortement mobilisé-e-s "pour les salaires, l'emploi, la protection sociale, le travail, la formation, les services publics, les retraites et l'égalité". Loin des mobilisations "fourre-tout" et ponctuelles que l'on a pu connaître ces dernières années, cette grève interprofessionnelle unitaire (CGT-FSU-FO-Solidaires) a été le point de convergence de celles et ceux qui refusent l'austérité et qui veulent construire d'autres politiques.

Les milliards d'économies exigées dans les services publics et dans le social auront forcément des conséquences désastreuses pour les personnels et pour les usagers. En Grèce, on a vu concrètement comment l'austérité pouvait détruire un pays et sa population. Mais la Grèce est aussi un espoir : d'autres politiques que les politiques austéritaires sont possibles.

Mais les Grecs ne peuvent réussir seuls, il est donc de notre responsabilité de construire un mouvement contre l'austérité en France. Ceci, d'autant qu'il n'est plus acceptable que les seuls que l'on entende dans la rue soient les mouvements réactionnaires ! C'est à nous de nous lever contre l'extrême-droite et ses mensonges. Les solutions passent par nous, par notre capacité collective à imposer une autre société, une société qui refuse le repli sur soi, la haine et le racisme. Il est aussi de notre responsabilité de trouver les convergences dans toute l'Europe.

La Fonction publique et l'Éducation nationale ne sont pas épargnées par l'austérité. C'est ainsi que le gel du point d'indice dans la Fonction publique depuis 2010 est inacceptable et devient insupportable pour les personnels, et en particulier les plus fragiles (les personnels de catégorie C, les personnels précaires).
Les seules réponses du ministère à cette problématique sont quelques miettes pour les personnels de catégorie C et la création d'Indemnités pour Missions Particulières données à la tête du client : le travail quotidien des personnels de l'Éducation nationale mérite mieux que ça ! C'est ainsi que la priorité annoncée à l'Éducation a engendré une réforme de l'Éducation prioritaire a minima, qui laisse beaucoup d'écoles, de collèges et lycées au bord de la route. Et que dire du redéploiement du service social scolaire sans les moyens dévolus ni aucune réflexion sur le travail social, simplement pour réaliser des économies ? Sans parler du désastreux "plan de titularisation" mis en place par la droite : ce gouvernement dit de gauche aura donc été le premier à ne pas mettre en place de plan de titularisation et à se contenter d'appliquer un plan de la droite qui s'est rapidement transformé en un échec !

La CGT Éduc'action ne se résigne pas. Le 9 avril 2015, nous étions mobilisé-e-s avec vous.
Nous avons montré que nous étions là. Continuons, montrons que la CGT sera toujours là, avec les salarié-e-s, les privé-e-s d'emploi et les retraité-e-s, et gagnons ensemble contre l'austérité.

Montreuil, le 10 avril 2015

Nouveaux programmes de maternelle :

Depuis la rentrée 2008, les écoles maternelles et élémentaires sont soumises à des programmes qualifiés par la CGT Éduc'action de rétrogrades. Par ces programmes (issus d'une logique économique), l'État se désengage de ses missions pédagogiques et instaure une culture du résultat, de la concurrence et de la performance dans le cadre de l'École du Socle que nous dénonçons. Ils nient les inégalités sociales et leur impact sur les apprentissages et maintiennent l'échec et l'exclusion sociale. De façon pédagogique, ils encadrent fortement les approches et les pratiques, limitant les apprentissages réfléchis au profit d'un empilement de connaissances. Globalement, leur contenu a été alourdi alors que le temps imparti pour les appliquer a diminué.

C'est dans ce contexte que la CGT Éduc'action prône la suppression des programmes de 2008. Elle en exige de nouveaux, construits avec l'ensemble des acteurs de l'École et assortis de documents d'accompagnement utiles à la réflexion et à la pratique des équipes.

➔Une pseudo-concertation

À son arrivée au ministère, V. Peillon s'était engagé à revoir ces programmes. Il accédait à une revendication commune de plusieurs organisations syndicales. Cependant, la méthode adoptée et les axes choisis ont rapidement douché nos espoirs.
En privilégiant une concertation nationale des seul-e-s enseignant-e-s de maternelle en poste en 2014 et en menant cette concertation sur une seule demi-journée, c'est un choix a minima qui a été fait. Des programmes ne se construisent pas en trois heures et doivent être portés par l'ensemble des enseignant-e-s du premier degré, mais aussi par les personnels intervenant sur les temps de classe. Nous le rappelons, l'école maternelle n'est pas une spécialité dans l'école primaire.

La synthèse de cette pseudo concertation a été reprise par le Conseil Supérieur des Programmes en charge de l'élaboration de ces dits programmes. Ces derniers, applicables dès la rentrée 2015, ont été présentés lors du Conseil Supérieur de l'Éducation du jeudi 5 février. Dans l'angélisme ambiant des organisations syndicales *(qui se sont félicitées de la qualité du dialogue social et de la construction de ces programmes -sic-)*, la CGT Éduc'action a joué une partition moins joyeuse. En effet, comment se satisfaire de programmes construits à la va-vite et qui ne pourront pas être préparés concrètement par les collègues pour une mise en place plus que rapide à la rentrée 2015 ? Si nous avons reconnu un certain nombre d'avancées et un retour à plus de liberté, nous continuons malgré tout à dénoncer des programmes qui s'inscrivent plus que jamais dans la logique de l'École du Socle et qui institutionnalisent la réforme Peillon-Hamon des rythmes scolaires et la mise en place des projets éducatifs territoriaux. C'est pour cela que la CGT Éduc'action, avec la CGT, s'est abstenue sur le texte présenté et amendé.

➔Liberté pédagogique : accepter la complexité des parcours et des contextes

Si lors de cette présentation, notre organisation a fait des remarques sur le contenu pédagogique, nous tenons à rappeler qu'elle ne porte pas de repères revendicatifs sur ce domaine.
Ce serait renier notre revendication première concernant la liberté pédagogique accordée à chacun-e des collègues et la liberté donnée aux équipes pour travailler comme elles le souhaitent. Nous appliquons au mieux nos repères revendicatifs sur la question, considérant que réfléchir à la pédagogie c'est laisser une marge de manœuvre à l'enseignant-e qui utilise les voies pédagogiques qui lui semblent appropriées pour une pratique dans laquelle il/elle se retrouve tout comme les élèves. Tout ceci se construit et évolue dans un parcours professionnel et individuel de pensée.
Pour analyser ces programmes et les confronter aux attentes et aux réalités du terrain, mais aussi aux réflexions des pédagogues que nous sommes, nous avons fait le choix de réfléchir collectivement et d'échanger sur certains sujets (manipulation, accès à la lecture, jeux mathématiques..). C'est le fruit de ces réflexions, une sorte de tribune pédagogique libre, que vous trouverez en pages ci-contre et 24.
Elles ne sont pas clivantes. Elles ont pour but d'alimenter le débat et d'avancer dans notre recherche d'une École émancipatrice permettant la réussite, l'épanouissement des élèves de primaire et leur donnant une véritable formation citoyenne.

Jérôme Sinot

pas de quoi danser la ronde…

Les nouveaux programmes ont entraîné des sentiments partagés chez les enseignant-e-s. Si de nombreux aspects comme l'affirmation de la bienveillance nécessaire en maternelle et le retour du jeu, par exemple, ont été accueillis comme de bonnes nouvelles, il y a quand même à redire sur ces programmes du nouveau cycle I qui englobe désormais la totalité de la maternelle.

➔Tout d'abord l'**architecture même des programmes intrigue.** Elle n'est pas claire. Tous les items n'ont pas la même place. Certains domaines sont très détaillés (en motricité par exemple) alors que d'autres sont réduits à un seul item ou un seul mot (univers sonores, le vivant, les objets, la matière). La résolution de problème n'apparaît plus en tant que telle et semble donc fusionner avec les quantités et les nombres.

À la première lecture, on peut se réjouir que l'élève soit pris dans sa globalité et non plus réduit à une tête flottante, pourtant cette disproportion donne à voir une prééminence sous-jacente. Les deux principaux, *mobiliser le langage et développer ses interactions*, concentrent plus de la moitié des attendus de fin de maternelle. Le domaine *apprendre ensemble pour vivre ensemble,* au nom de la transversalité, disparaît, quant à lui, du reste du texte.

➔**Concernant le langage,** objectif réaffirmé de la maternelle, les nouvelles instructions officielles répertorient nombre de situations, postures et discours qui favorisent le langage oral. Les objectifs restent quant à eux très flous, malgré l'enjeu. La référence au petit groupe est bien présente mais, une fois encore, sans une dotation budgétaire et des créations de postes à la hauteur, cela ne renverra qu'aux classiques ateliers qui ne permettent pas d'apporter aux élèves les plus en difficulté la disponibilité mentale nécessaire. Tout comme dans les programmes précédents, l'approche de l'écrit est plus détaillée que celle de l'oral, constat partagé par Philippe Boisseau. On ne peut que rejoindre ce chercheur lorsqu'il dit que *"Tenter d'inculquer directement les formes de base de l'écrit dans l'oral enfantin coûte cher aux enfants des milieux défavorisés". "Inculquer trop précocement la déclarative simple, l'atome de base de l'écrit, non de l'oral, est une erreur stratégique considérable".*

Il aurait été judicieux de programmer la syntaxe, le vocabulaire, le système temporel et les modalités d'apprentissage dans le cycle. Il ne nous reste plus qu'à souhaiter que cela fasse l'objet d'un document d'accompagnement.

➔**La distinction est faite entre apprentissage de la langue orale et de la langue écrite,** pourtant la gestion du hiatus oral écrit non évoquée laisse les enseignant-e-s seul-e-s. Et c'est un manque (accru par l'importance signalée de la langue écrite). Le modèle que chacun-e a en tête d'oral correct exigible est celui de l'écrit.
Ainsi, personne ne s'offusque du non-respect de la double marque de la négation à l'oral alors que cela est inenvisageable à l'écrit. De nombreuses expérimentations ont eu lieu pour aider les élèves à construire les formes complexes en acceptant de se détacher de la structure écrite (albums échos par exemple), ne pas préciser ce que l'on entend par apprentissage de l'oral, caler trop tôt aux formes syntaxiques et définitives imposées par le code met en difficulté les élèves issus de milieux populaires.

On sent bien que les rédacteurs des programmes ont à l'esprit l'angoisse de l'acquisition de la lecture et ils sautent donc des étapes ou se limitent au strict minimum. On le retrouve dans les attendus concernant les encodages en grande section qui semblent prématurés pour la majorité des élèves.

La maternelle risque de manquer une des étapes fondamentales pour assurer la réussite de tou-te-s : l'apprentissage de la langue orale efficace, apprise à la maison par les élèves issus de milieux favorisés. Nous risquons fort de ne pas dépasser le stade de la phrase déclarative simple ; cela aura peut-être des effets positifs sur l'acquisition de la lecture à court terme mais n'outillera pas le raisonnement et le discours de nos élèves.

Fabienne Chabert

◗ Aide aux élèves en difficulté : mille-feuille coûteux et inefficace

Il en est ainsi des stages de remise à niveau (SRAN) hérités des ministres Darcos et Chatel.
C'est ce que dit un récent rapport de la Cour des Comptes *(Le Canard Enchaîné du 25.03.2015)*. Et cela confirme ce que nous disons depuis le début. Rien que pour ces stages, environ 20 millions d'euros sont dépensés chaque année (l'équivalent de 600 à 700 postes d'enseignant-e-s !).
Pour aider les élèves en difficulté, il existe un dispositif à l'efficacité éprouvée : des professeur-e-s spécialisé-e-s dans le cadre des RASED. C'est ce que confirme le même rapport.
Problème : les aides personnalisées (remplacées depuis par les tout aussi inefficaces Activités Pédagogiques Complémentaires) et les SRAN ont été créés pour faciliter la disparition des RASED. Malgré les promesses du candidat Hollande, les ministres de l'Éducation nationale qui se succèdent depuis 2012 n'ont pas recréé les postes de RASED perdus et font se perdurer les mêmes incohérences et dispositifs inefficaces. Au détriment des élèves et des personnels.

La *Revue de presse* du CLEMI

Le CLEMI (Centre de Liaison de l'Enseignement des Médias d'Information) est un organisme qui aide à la réalisation et à la diffusion des journaux dans les écoles primaires, les collèges et les lycées. Le CLEMI est un lieu ressources pour tou-te-s ceux/celles qui sont sensibilisé-e-s à la diffusion de la presse à l'école.

La Revue de presse est une sélection d'articles qui ont été édités pendant l'année écoulée.

L'objectif du CLEMI en la diffusant est de mettre ainsi en valeur le travail réalisé au sein des équipes rédactionnelles des journaux qui sont édités dans nos écoles, de donner envie aux jeunes et aux encadrant-e-s d'en réaliser, de lire la presse, de donner des repères sur la Liberté d'expression des jeunes.

Les journalistes lycéen-ne-s étant amené-e-s à assumer leurs écrits, ils/elles travaillent ainsi en comités rédactionnels comme dans nos journaux quotidiens. Chaque rédaction se fixe une ligne éditoriale, fait des choix, peut donner un droit de réponse dans le cadre général du droit de la presse en tenant compte du respect individuel des personnes.

Un journal lycéen n'est pas soumis à la censure du/de la chef d'établissement.

Allez voir sur le site du CLEMI la revue de presse de l'année dernière, vous y retrouverez des articles intéressants et parfois pertinents issus de différents journaux.

La Revue de presse est éditée par le CLEMI avec la collaboration de l'association *Jets d'encre*, pour le volume lycées, et de l'*OCCE* [1], pour les volumes écoles et collèges.

François Quinchez *

Le CLEMI : http://www.clemi.org
Contact : Pascal Famery
Pour télécharger la Revue de presse des journaux du primaire, du collège et lycéens : http://www.clemi.org/fr/productions-des-eleves/journaux-scolaires/revues-annuelles-de-la-presse-scolaire-et-lyceenne

[1] Office Central de la Coopération à l'École

Entrée de la CGT à l'Observatoire

La CGT Éduc'action est membre depuis septembre de l'Observatoire des pratiques de presse lycéenne.

À ce titre, elle participe aux travaux trimestriels de cet organe né en 1998, suite à l'organisation du premier forum des journaux lycéens. Composé de syndicats, d'associations d'éducation populaire ainsi que d'organes institutionnels tels que le CLEMI, le collectif réfléchit à la mise en œuvre et aux difficultés rencontrées par les journaux scolaires.

Favorable à une école émancipatrice bien loin du modèle de la fabrique de compétences où l'entreprise pourrait puiser et jeter, la CGT a trouvé naturellement sa place dans cette organisation. Si nous voulons considérer les médias comme un élément démocratique fondamental dans l'avènement du citoyen, il faut bien reconnaître que la presse traditionnelle ne joue plus ce rôle depuis que la composition actionnariale des grands médias coïncide étroitement avec le classement des plus grandes fortunes de France [1].

Dans ce cadre, puisque l'information sur internet n'offre pas plus (moins ?) un espace de pluralisme et de déontologie journalistique, les élèves peuvent trouver dans la presse scolaire un moyen d'exercer leur sens critique et de déconstruire le langage médiatique. En créant leur média, les élèves sont susceptibles de découvrir peu à peu les mécanismes de construction de l'information.

Le rôle de l'Observatoire consiste ainsi à aider les rédactions déjà existantes face aux différentes formes de pression et de censure qu'elles peuvent subir. Sous son impulsion, la liberté de publication des collégien-ne-s et lycéen-ne-s a été renforcée (circulaire du 24 octobre 2010). Il s'agit également de faciliter l'émergence de nouvelles vocations en travaillant sur l'élaboration de guides pratiques.

Le soudain intérêt de Madame Vallaud-Belkacem pour les journaux lycéens sera observé avec attention par l'Observatoire [2]. Derrière les annonces, il faut en effet des moyens en rapport avec l'ambition affichée. Le travail de terrain existe depuis des années et les besoins sont identifiés. Il serait en effet illusoire de penser qu'inciter les élèves à prendre des initiatives sous-entend l'absence de toute intermédiation pédagogique. Répondre au défi de la presse lycéenne nécessite du temps, des postes et du matériel.

Nicolas Oriol *

[1] Serge Halimi, *Notre pari, l'émancipation,* Le Monde diplomatique, octobre 2014, p.1.
[2] http://www.education.gouv.fr/cid85644/onze-mesures-pour-un-grande-mobilisation-de-l-ecole-pour-les-valeurs-de-la-republique.html

* *François Quinchez et Nicolas Oriol sont les Représentants de la CGT Éduc'action à l'Observatoire de la presse lycéenne*

Une réforme du collège inacceptable !

Présenté en Conseil des Ministres le 11 mars 2015, le projet de réforme du Collège a été mis en discussion avec les organisations syndicales, avant un vote au CSE le 10 avril et une mise en application prévue pour la rentrée 2016.

En l'état, le Collège unique, après les autres échelons du système éducatif, subirait la charge d'une réforme qui, tout à la fois, le priverait des moyens nécessaires pour relever les défis auxquels il est confronté et accentuerait ses faiblesses via une dérégulation nommée pudiquement autonomie.

Le "plan com" du ministère met en avant des constats globalement partagés sur la difficulté scolaire (sans jamais cependant la relier aux difficultés économiques et sociales) et se contente de brandir comme recette miracle l'accompagnement personnalisé (AP) et les enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI) qui rappellent étrangement les itinéraires de découvertes (IDD) de 2002.

Si la CGT Éduc'action estime que l'interdisciplinarité peut être une bonne chose, elle s'inquiète surtout des conditions dans lesquelles ces EPI seront mis en place. Le ministère présente des exemples idylliques, comme celui où trois enseignants font découvrir à trois élèves les magies de la machine à vapeur. La réalité sera bien plus sombre, car chaque classe ne disposera que de 2,75 heures dans la grille horaire pour des cours à effectifs allégés et, si un tel exemple est possible à mettre en œuvre, il aurait surtout pour conséquence de rendre tous les autres cours sans exception en classe entière. Ce choix inacceptable est une nouvelle preuve du contexte austéritaire qui repousse l'indispensable baisse des effectifs par classe aux calendes grecques.

La grille horaire, qui peut encore évoluer, intègre dans les horaires disciplinaires ces EPI (habile tour de passe-passe qui permet de baisser les horaires stricts de chaque matière sans vraiment y toucher), fait apparaître des regroupements inquiétants (enseignements scientifiques et technologiques), introduit une deuxième langue dès la 5ème tout en réduisant le volume horaire global des langues au collège.

Ce projet renforce l'autonomie, non pas celle annoncée des équipes pédagogiques, mais bien celle des chefs d'établissement qui, à l'aide du bras armé "conseil pédagogique", vont pouvoir mettre en concurrence les disciplines et les collègues qui devront se répartir des miettes.

En effet, 20 % des horaires seront répartis localement. Les disciplines concernées par les EPI et par l'AP, les heures dévolues à ces derniers ainsi que leurs modalités d'organisation mais également la répartition des heures à effectifs réduits sont laissés à l'autonomie des établissements, sans le moindre cadrage.

À cet égard, les langues anciennes sont un exemple frappant des tensions que pourraient faire naître cette réforme au sein des équipes : leur maintien ne se fera qu'en prenant sur les marges horaires, au détriment des dédoublements.

Ce projet est totalement accolé au socle commun qui, rénové ou pas, accompagné ou pas de son ancien compagnon, le livret personnel de compétences (LPC), véhicule une vision de l'École minimaliste, utilitariste et normative que la CGT combat.

Enfin, au-delà des bons sentiments maintes fois entendus, les élèves en difficulté, pourtant prétextes à la réforme, sont les grand-e-s absent-e-s de ce projet. Les voilà noyé-e-s dans l'accompagnement personnalisé… en classe entière. Comme toujours, pour faire des économies, on tape d'abord sur les plus fragiles.

Soumis à l'injonction de faire réussir tous les élèves sans en avoir les moyens, sommés de se débrouiller pour trancher des choix impossibles, confrontés à des classes le plus souvent bondées, les personnels ne pourront que constater une nouvelle dégradation des conditions d'enseignement.

Pire, l'autonomie ainsi que la difficulté d'organisation des nouveaux enseignements risquent de détériorer encore plus leurs conditions de travail.

Lors de la consultation du 31 mars, le ministère a encore dégradé le texte en permettant une possible tri- annualisation des horaires disciplinaires sur le cycle 4 (5ème/4ème/3ème).
À la suite de cette nouvelle attaque, la CGT Éduc'action a quitté la réunion en considérant que la logique de dérégulation présente dans le projet était contraire à ses revendications.

Loin d'être la démocratisation nécessaire du Collège unique, cette réforme va accentuer l'institutionnalisation d'une École à deux vitesses.

Dans ces conditions, la CGT Éduc'action appelle les équipes pédagogiques à se faire entendre pour dire qu'un autre Collège est possible !

Groupe d'animation du pôle collège

Une intersyndicale nationale comprenant la CGT Éduc'action, le SNES-FSU, le SNLC-FO et le SNALC appelle d'ores et déjà les collègues à se réunir en AG pour discuter de la riposte !

Décryptage de la loi...

La formation professionnelle est en pleine mutation... Pouvoir politique et patronat pensent l'utiliser pour modifier en profondeur le statut du travail salarié.

La loi du 5 mars 2014 sur la formation professionnelle, l'emploi et la démocratie sociale est un des outils de cette transformation. Elle impacte le Code du travail et les salarié-e-s, et met en place des dispositions qui touchent la formation initiale et les jeunes. Elle introduit la responsabilité du/de la salarié-e ou du/de la demandeur-euse d'emploi et la notion de parcours dans le cadre de la mise en place de la formation tout au long de la vie. C'est l'introduction de la notion de continuum de formation.

Réduire les déficits publics

Le gouvernement, afin de réduire les déficits publics abandonne ses engagements. Au fil des lois de décentralisation, il a confié la compétence de l'ensemble de la formation professionnelle aux régions à l'exception de la formation initiale sous statut scolaire (les régions et l'EN élaborent la carte des formations). Le gouvernement a rajouté les outils de gouvernance paritaires des politiques de l'emploi et de la formation professionnelle dans la loi du 5 mars aux deux niveaux : État, Région.

Le CPRDFOP [1] est élaboré par la Région au sein du CREFOP [2] sur la base des documents d'orientation présentés par le Conseil régional, l'État, les autorités académiques, "les partenaires sociaux". Ses objectifs sont souvent en lien étroit avec l'emploi disponible sur le bassin d'emplois, périmètre restreint, et les nouvelles filières et métiers issus de la transition énergétique et écologique.

La formation initiale

Les autorités académiques définissent une liste par ordre de priorité des ouvertures et fermetures qu'elles estiment nécessaires. La Région après concertation avec les branches professionnelles des employeurs et des salarié-e-s procède au même classement.
Dans le cadre du CPRDFOP, les autorités académiques et la Région font un classement en fonction des moyens disponibles. La Région arrête la carte des formations professionnelles initiales conformément aux choix retenus par la convention et aux décisions prises.
La programmation et les financements des actions sont précisés dans des conventions annuelles État/Région, où le CREFOP donne un avis. •••

Quoi de neuf pour les GRETA ?

Les réunions de consultation pour la réforme des GRETA ont repris en ce début d'année 2015.

Lors du CNS [1] de juin 2014, le ministère s'était déclaré favorable à la mise en place d'un groupe de travail -GT 15- pour les personnels de la formation continue, accédant ainsi à une demande très forte de l'intersyndicale.

Le 21 janvier, date de la première et unique réunion pour l'instant du GT 15, le ministère en a défini les objectifs. Il s'agit, à l'image de tous les autres GT qui se sont tenus dans le cadre du chantier métiers de *"mieux définir les missions pour une meilleure reconnaissance des métiers de la formation continue au sein de l'Éducation nationale"*. Cela nous conduira à discuter également des conditions d'exercice de ces missions.

Mais pour les acteurs de la formation continue en grande majorité non-titulaires, la discussion a lieu dans un autre GT. S'agissant des missions, elles sont identiques à celles des titulaires.

La question essentielle est de savoir comment sortir de la précarité l'ensemble des personnels (formateur-trice-s ou administratif-ve-s) de la formation continue ?
Une autre question très emblématique de ce GT 15 est de trouver une solution pour les personnels administratifs, employés au maximum à 70 %.

Pour l'heure, les travaux du GT 15 n'ont pas avancé.

La CGT Éduc'action, la FSU et SUD avaient demandé que les réunions du CNS, menacé de disparition en raison de la mise en place du GT 15, se poursuivent.

Nous avons été entendus... Le CNS s'est tenu le 17 mars 2015. Cette réunion nous a permis de dénoncer les situations vécues dans les académies quant à la mise en place de la réforme des GRETA. Le ministère rappellera aux académies que les CNA [2] sont toujours d'actualité. N'hésitons pas à les réclamer à nos recteurs-trices !

Une prochaine réunion du CNS est prévue en juin. Il est important que nous fassions parvenir toutes nos remarques concernant les GRETA avant cette date.

Le collectif GRETA de la CGT Éduc'action se réunira avant la prochaine rencontre avec le ministère.

Catherine Prinz

[1] Comité National de Suivi
[2] Comités de Suivi Académique

...du 5 mars 2014

••• **Pour l'Éducation nationale**, la question de l'adéquation entre emploi et formation et de la réduction des coûts est posée. C'est ainsi qu'elle prône le développement de l'apprentissage, la réduction et la révision complète des filières de formation et des diplômes. Elle refonde le processus d'élaboration des diplômes et titres nationaux, met en place le socle commun de compétences, et prône davantage d'autonomie pour les établissements.

Un rapport récent de l'Inspection générale promeut aujourd'hui le lycée polyvalent au détriment des lycées des métiers : sur le terrain, de nombreux LP fusionnent avec des lycées généraux ou technologiques. On peut y lire : *"le lycée polyvalent est un des outils de recomposition de l'offre de formation. La proximité immédiate des différentes voies de formation est un levier de meilleure gestion des parcours de formation, des passerelles et donc de réussite des jeunes"*.

Le label "campus des métiers et des qualifications" permet l'achèvement de la mise en place de la nouvelle politique de formation à l'Éducation nationale. Le "redressement productif" est au centre des motivations des appels à projet du gouvernement. En fait, c'est le moyen d'accélérer la mixité des publics et des parcours qui conduira, à terme, à la désorganisation totale de l'enseignement professionnel sous statut scolaire et met en danger la formation initiale dispensée dans les LP.

Ce sont les économies budgétaires réalisées par le fait de dotations uniques, le décloisonnement de la répartition des services des enseignant-e-s et la mutualisation des plateaux techniques, qui motivent les politiques et non l'intérêt des jeunes.

La voie professionnelle sous statut scolaire risque de perdre son identité et de disparaître.

Catherine Prinz

[1] Contrat de Plan Régional de Développement de la Formation et l'Orientation Professionnelles
[2] Comité Régional de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelles

BPS or not BPS ?

L'ex-Secrétaire d'État à l'Enseignement supérieur, Geneviève Fioraso, avait annoncé par voie de presse *(Le Monde, 19.12.2014)* son intention de créer, à titre expérimental pour la rentrée 2015, un nouveau diplôme à l'intention des bacheliers professionnels, "**le Brevet Professionnel Supérieur**".

Pour cela, elle a lancé une mission de l'Inspection Générale dont le rapporteur, Christian Lerminiaux, a été interrogé lors d'un groupe de travail du CNEE [1].

Le Monde de l'Étudiant

Les premiers éléments qui semblent se dégager ne vont pas dans la direction indiquée par la ministre. Pour la CGT Éduc'action cette piste n'est pas non plus la bonne. En effet, les indications statistiques, même si elles ne sont pas encore stabilisées, puisque le nombre de bacheliers pro a beaucoup évolué ces cinq dernières années, montrent que le danger de voir un nombre important de bacheliers pro s'orienter en Licence, et très souvent vers l'échec, n'est pas réel. Ce taux ne bouge pas, il se situe autour de 7 à 8 %, essentiellement dans trois ou quatre licences (STAPS, Socio...). Par contre, la création d'un nouveau diplôme, un sous-BTS spécifique aux bacs pro, dont le niveau de qualification serait aléatoire, non reconnu, est lourd de danger.

En coupant une partie conséquente du vivier des BTS, ce nouveau diplôme menacerait la filière technologique qui demeure la meilleure voie d'accès aux diplômes du supérieur pour ces élèves.

Aujourd'hui, la réussite des bacheliers professionnels en BTS est variable d'une spécialité à l'autre. Elle est en moyenne de 50 %, ce n'est pas suffisant. Il faut obtenir du ministère des dispositifs, classes préparatoires ou d'adaptation, modules spécifiques, qui permettent d'améliorer ce taux de réussite. Il faut une politique ambitieuse pour élever le niveau de qualification et non pas une politique de moindre coût qui oriente les bac pro vers une voie de garage.

C'est cette direction qu'ont donnée les responsables de la fédération (FERC sup et CGT Éduc'action) lorsqu'ils ont été auditionnés par la Commission de l'Assemblée nationale et lors du groupe de travail du CNEE.

Alain Vrignaud

[1] Conseil National Éducation-Économie

Éducation prioritaire : la fameuse "Mesure 14"

"Un-e infirmier-ère supplémentaire dédié aux écoles… dans tous les réseaux les plus difficiles".

Telle est la formulation de la "Mesure 14" dans le cadre de la réforme de l'Éducation prioritaire, justifiée par *"afin de prendre en compte de manière globale et cohérente les besoins de santé de l'élève et développer la prévention et l'éducation à la santé dès le primaire, un-e infirmier-ère supplémentaire spécifiquement dédié-e aux écoles, sera affecté-e dans chaque réseau"*.

À la rentrée 2015, 350 REP+ et 739 REP, soit 1 089 réseaux… avec en miroir des mesures financières censées être en adéquation avec la dite *"Mesure 14"* : **"222 millions d'euros pour créer 7 600 postes** dont : 3 800 postes d'enseignants dans le premier degré et 1 300 dans le second degré ; 2 150 postes d'assistants d'éducation et **350 postes de personnels de santé/sociaux".**

Au final, ce sont :

- **40 emplois d'infirmier-ère-s**
- **10 emplois de médecins**
- **50 emplois d'assistant-e-s de service social**

qui sont créés, soit 210 de moins que les prévisions !

Encore une fois, les mesures ministérielles affichent une ambition sans se donner les moyens d'atteindre des objectifs pourtant justifiés par l'exceptionnelle gravité de la situation des élèves.

Un rapport récent de l'UNICEF témoigne du fait que les adolescent-e-s connaissent, en France, un mal-être important. Pour la deuxième année consécutive, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance a mené partout en France, une enquête qui a fait l'objet d'un rapport remis au gouvernement, mardi 23 septembre 2014.

Parmi les personnes interrogées, quelques 7 000 adolescent-e-s (12/18 ans) ont évoqué leur quotidien, mais aussi leurs peines, leurs idées suicidaires et leurs conduites addictives, *d'une ampleur inquiétante,* selon l'UNICEF. 43 % des jeunes de 15 ans et plus seraient ainsi en *situation de souffrance psychologique*. On sait que ces chiffres sont beaucoup plus importants pour les élèves qui sont dans des situations sociales très précaires.

La mission des infirmier-ère-s s'inscrit dans la politique générale de l'Éducation nationale et contribue à la réussite scolaire. L'Éducation prioritaire doit bénéficier de moyens à la hauteur des enjeux de la réussite de tous les élèves.

Ne créer que 40 postes d'infirmier-ère-s et 10 postes de médecins en 2015, c'est considérer que les indicateurs de santé ne sont pas déterminants dans le bien-être, l'épanouissement, la réussite scolaire.

Nous sommes persuadés du contraire. C'est pourquoi la CGT revendique des créations de postes d'infirmier-ère-s en nombre suffisant afin d'assurer une présence effective sur la totalité du temps scolaire dans tous les établissements du second degré et un-e d'infirmier-ère à temps plein par secteur de rattachement du premier degré.

Sandrine Sconamiglio

CTAC

L'ensemble des élu-e-s du personnel ont boycotté le premier Comité Technique de l'Administration Centrale après les élections professionnelles.

Le jeudi 5 mars, était inscrit à l'ordre du jour un projet de modification du règlement intérieur qui réduit l'acquisition annuelle de jours ARTT [1] au prorata des congés maladie d'un-e agent-e.

Cette modification avait déjà été inscrite à l'ordre du jour du CTAC du 18 novembre 2014, puis retirée en séance, à la demande unanime des élu-e-s du personnel.

Ce dispositif avait déjà été aussi unanimement condamné par les organisations syndicales lorsqu'il avait été présenté en 2012, dans le même temps que le jour de carence. Notons que cette disposition n'est pas appliquée dans les services extérieurs.

Cette mesure vise à fragiliser encore un peu plus les personnes qui, parce qu'elles sont malades, verront leur nombre de jours ARTT réduits en proportion de la durée de leur congé maladie. Ce dispositif s'applique à tous les arrêts, y compris les accidents de trajet, les accidents de travail ou les maladies professionnelles. Cette remise en cause de la prise en compte des congés maladie comme travail effectif est porteuse de graves conséquences. Si les arrêts maladie ne sont plus du travail effectif, pourquoi les prendre en compte dans le calcul des retraites ?

Les élu-e-s du personnel ont donc demandé au Secrétaire général :
- le retrait de ce point de l'ordre du jour du CTAC du 5 mars,
- le maintien du gel de la mise en œuvre de ce dispositif,
- l'abrogation, au plus vite, de cet article de loi adopté en catimini dans la loi de finances 2011.

Devant la fin de non recevoir du Secrétaire général, les élu-e-s du personnel ont refusé de siéger.

Les personnels de l'Administration centrale rejettent toute proratisation des jours ARTT en fonction des congés maladie.

Pôle Personnels administratifs

[1] Accord sur la Réduction du Temps de Travail

Personnels de laboratoire : HALTE aux suppressions, OUI aux créations !

Depuis plus d'une dizaine d'années, la décision de supprimer les postes de personnels de laboratoire en collège, est effective.

Dans certaines académies "pressées", le poste est supprimé et le personnel muté, mais parfois le poste est supprimé lors d'un départ en retraite.
Lorsqu'un établissement est classé en ZEP, la suppression est moins évidente et l'opposition des équipes plus grande (motion CA, intervention auprès du rectorat et/ou CTA).

Suite à la fusion dans le corps des ITRF [1], les personnels ont dû choisir une BAP [2] (BAP A pour la SVT et BAP B pour la physique/chimie).
Les personnels de laboratoire dans les collèges travaillent sur deux laboratoires (physique/chimie et SVT), contrairement aux personnels qui sont en lycée.
Leur présence permet la **prévention des conduites à risque** en terme de comportement et un **accompagnement supplémentaire** pendant les sorties pédagogiques.
La suppression de "l'heure de labo", pour les professeurs exerçant en collège (sauf pour les enseignants de physiques et SVT exerçant au moins 8 h dans un collège) ne sera pas sans conséquence pour les équipes, les équipements et les élèves.

Nous avons tous constaté les différences entre les élèves de collège qui ont "manipulé" et ceux qui n'ont pas eu cette chance lors de leur arrivée en lycée. **Moins de travaux pratiques** en enseignement scientifique en collège, c'est **plus d'inégalités** entre les élèves.

Les personnels de laboratoire assistent les professeur-e-s et les élèves, mais ils/elles **maintiennent** également **la qualité** des équipements présents en collège.

La CGT Éduc'action revendique :
- **l'arrêt des suppressions de postes en collèges**, particulièrement pour ceux classés en zone d'éducation prioritaire,
- **la création de postes** en nombre suffisant permettant de disposer d'**un poste par collège,**
- **l'attribution NBI** [3] pour les personnels de laboratoire des établissements situés en ZEP, REP, REP+.

Christelle Rissel

[1] Ingénieurs et Personnels Techniciens de Recherche et de Formation
[2] Branche d'Activité Professionnelle
[3] Nouvelle Bonification Indiciaire

Session 2015

➔ Concours ITRF

Inscriptions aux examens professionnels, aux concours ITRF (A,B,C) externe, interne et réservé

Ouverture des registres :
du mardi 31 mars, 12 h au mardi 28 avril 2015, 12 h.
http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pid24802/s-inscrire-aux-recrutements-i.t.r.f.html

Capital Santé !..
Ou l'art d'investir dans la stratégie corporelle

Le groupe de travail n°12 élabore la prochaine circulaire des missions des infirmier-ère-s devant remplacer la circulaire 2001-014 du 12 janvier 2001.
Quelle ne fut pas la surprise amère de la CGT en y trouvant une notion que le ministère a tenté de justifier comme relevant de la sémantique sociologique : *"Il* (l'infirmier) *est attentif à renforcer l'écoute auprès des élèves et à assurer leur information sur leur* ***capital santé****"*.
Cette terminologie induit la notion qui n'est pas anodine selon laquelle notre corps serait soumis au diktat de la rentabilité. Nous aurions au départ le même potentiel de vie et après, il y aurait les bons et les mauvais élèves.
D'un côté, les bons qui savent gérer et optimiser, investissent judicieusement, réduisent les coûts, et de l'autre, les mauvais qui hypothèquent, dilapident leur capital et coûtent à la société.
Doit-on parler aux élèves affecté-e-s par une maladie grave ou un handicap du fait qu'ils/elles subissent une conjoncture défavorable ?
Doit-on dire aux élèves des milieux les plus défavorisés que leur investissement de départ les mène à la faillite ?
Et pourquoi ne pas instaurer un bonus/malus, applaudir et récompenser les meilleur-e-s et montrer du doigt ceux/celles qui abusent… et rogner toujours un peu plus de liberté…
De là à dire que ce n'est pas la faute des choix politiques s'ils/elles mangent mal, si leurs conditions de vie sont mauvaises, si ils/elles sont inégaux-ales devant l'accès aux soins, à la culture, à l'éducation, il n'y a qu'un pas !

Cette notion libérale qui culpabilise les individus et déresponsabilise l'État, la CGT n'en veut pas !
Les infirmier-ère-s doivent éduquer à la santé, à des comportements responsables, à l'autonomie sans vision culpabilisante et moralisatrice.
La santé est un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité (définition OMS 22 juillet 1946). C'est dans cette vision que doivent se dessiner les contours de la politique de santé en faveur des élèves.

Sandrine Sconamiglio

Titularisation des stagiaires : attention !

Les arrêtés du 22 août 2014 fixent les modalités d'évaluation des stagiaires, ceux/celles-ci étant évalué-e-s en vue de leur éventuelle titularisation.

Les conditions difficiles de l'année de stage pour une grande partie des stagiaires ne peuvent que nous faire dire que ce moment des évaluations va être compliqué. Nous devons donc être toutes et tous à leurs côtés et agir afin qu'ils/elles ne pâtissent pas de la désorganisation des ESPE.

La note de service 2015-055 du 17 mars 2015, à retrouver sur notre site internet avec un tract spécial, donne le cadre précis.

Nous vous rappelons que le jury doit se prononcer sur "le fondement du référentiel de compétences prévu par l'arrêté du 1er juillet 2013". Pour ceci, il se base sur plusieurs avis :

- pour les stagiaires du premier degré, l'avis de l'inspecteur/trice et du/de la directeur/trice de l'ESPE,
- pour les stagiaires du second degré (sauf les agrégé-e-s titularisé-e-s par l'inspection générale), l'avis de l'inspecteur/trice (attention, le/la chef d'établissement peut demander une inspection supplémentaire), du/de la chef d'établissement et celui du/de la directeur/trice de l'ESPE.

Rentrée 2015 : la ministre donne des premières précisions

À la rentrée de septembre 2015, certain-e-s stagiaires auront déjà validé le Master MEEF [1]. Dans un courrier, la ministre de l'Éducation nationale a précisé que ces stagiaires auront un temps de formation au sein des ESPE équivalent aux autres fonctionnaires stagiaires... Autrement dit, elles/ils seront affecté-e-s à mi-temps en établissement ou école.

Accompagnement des élèves en situation de handicap

Après la création du métier d'AESH [2] et des engagements politiques, à la fois en faveur des personnels et des élèves, on pouvait s'attendre à une amélioration sensible de la situation.
Dans les faits, c'est loin d'être le cas.

Du côté des élèves, la situation reste compliquée, des milliers restent sans solution. Le 17 février 2015, le Commissaire européen aux droits de l'Homme a présenté un rapport sur les discriminations en France où il constate que 20 000 enfants demeurent sans solution de scolarisation : *"Les autorités devraient redoubler d'efforts afin de garantir à tous les enfants une instruction appropriée...". "37 % des enfants handicapés scolarisés le seraient seulement à temps partiel et 65 % d'entre eux n'auraient pas accès aux activités périscolaires. Le manque de personnels d'accompagnement et d'encadrement en serait la raison principale"*. Il décrit une *"formation insuffisante des enseignants au handicap"*, et un *"trop faible nombre d'assistants de vie scolaire"*.

Du côté des personnels, la situation n'est pas meilleure et ils sont en nombre insuffisant. Nous avions dénoncé le fait que le nouveau métier d'AESH était non statutaire et donc précaire.
Dans les académies, les personnels continuent d'être maltraités : non-réembauche (en particulier pour éviter le passage en CDI...), grille salariale non appliquée, utilisation massive de contrats aidés...

Concours Sauvadet : pas mieux !

En faisant le bilan des concours réservés l'année dernière, nous constations, pour la deuxième année consécutive, que le ministère pouvait largement mieux faire. Les jurys avaient fait le choix de ne pas remplir tous les postes, en contradiction totale avec les engagements politiques.
Aujourd'hui, au regard des premiers résultats publiés, l'année 2015 sera encore un échec pour les titularisations.
La CGT Éduc'action exige que le gouvernement mette en place un réel plan de titularisation : la titularisation de toutes et de tous, sans condition de concours ni de nationalité !

Luttes contre la précarité dans l'Enseignement Supérieur

Nos camarades de la FERC-Sup CGT sont en première ligne pour lutter contre la précarité. Deux exemples :

- à l'université Lyon 2, des dizaines d'enseignant-e-s vacataires, également étudiant-e-s, ont travaillé plus de six mois sans salaire et parfois sans contrat de travail ;
- à l'université Paris 8, la lutte concerne des personnels de catégorie C qui se sont organisé-e-s pour exiger la reconnaissance de leurs qualifications ainsi que des salaires décents.

Matthieu Brabant

[1] Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation
[2] Accompagnants des Élèves en Situation de Handicap

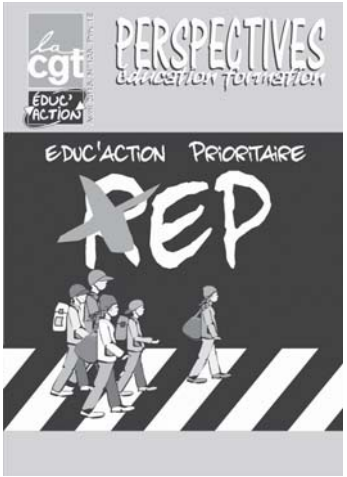

Dossier...

Éducation prioritaire

■ Des ZEP aux REP+

Jugeant que les différentes politiques d'Éducation prioritaire, de droite comme de gauche, menées depuis des décennies ont été un échec, le gouvernement et le ministère de l'Éducation nationale ont proposé une nouvelle réforme qui s'inscrit dans la Refondation de l'École.
Pour légitimer cette réforme, le ministère met en avant un bilan des politiques des ZEP qui attesterait d'un échec car elles n'auraient pas permis de combler l'écart de réussite scolaire entre les élèves de ZEP et les autres. Si nous restons dubitatifs sur ces bilans n'émanant d'aucune évaluation à grande échelle, nous les interrogeons sur deux points : d'une part, quel serait cet écart sans l'existence des dispositifs existants, et, d'autre part, l'École telle qu'elle est aujourd'hui, n'est-elle pas, par essence, inégalitaire ?

Pour la CGT Éduc'action, il est nécessaire de prendre du recul par rapport à l'existant et de réfléchir plus largement sur ce que devrait être une Éducation prioritaire dans l'École que nous souhaitons.

La crise économique et sociale que nous traversons renforce cette nécessité car elle engendre des ravages dans les classes populaires. L'Éducation prioritaire demeure donc un enjeu majeur pour une École réellement émancipatrice et libérée de la reproduction sociale. Pour avancer dans cette réflexion, il est aussi indispensable de se défaire du cadre budgétaire contraint qui nous est imposé et qui cimente la réforme proposée aujourd'hui. Il faut aussi dépasser la seule question de la "carte" qui, dans un budget contraint, restreint obligatoirement le champ d'application d'une priorité et qui impose donc des choix draconiens et une concentration de moyens sur certains territoires au détriment d'autres. Les choix des critères d'appartenance à l'Éducation prioritaire et des moyens à y mettre en œuvre doivent dicter les choix budgétaires et non l'inverse.

Pour amorcer ces réflexions, nous vous proposons une mise en perspective historique et idéologique de l'Éducation prioritaire qui bat en brèche les affirmations de l'ex-ministre Peillon qui voyait dans cette réforme, "une révolution" dans le genre.

En 1982, en créant les ZEP, le ministre Alain Savary s'inspire de dispositifs anglo-saxons dits de compensation, des pédagogies émancipatrices et de certaines expériences pour instaurer une "discrimination positive".
363 zones d'éducation prioritaire sont créées et touchent 8,3 % des écoliers, 10,2 % des collégiens, 7,4 % des élèves de lycée professionnel et 0,8 % de ceux de lycées généraux. **En 1991,** Lionel Jospin passe le nombre de ZEP à 554 (5 503 écoles et 796 établissements) et introduit une prime dédiée pour les personnels. **En 1997-1999**, la gauche lance une "seconde relance de l'éducation prioritaire" en instaurant les contrats de réussite des réseaux d'éducation prioritaire (REP) et en modifiant une nouvelle fois la carte : plus de 700 établissements en sortent quand 1 559 y entrent. **En 2006,** un ciblage accru se fait sur les réseaux les plus difficiles que l'on renforce en augmentant leurs dotations. Pilotés au niveau national, 253 réseaux ambition réussite (RAR) apparaissent ainsi. Pilotés par les académies, les ZEP et REP restent des réseaux de réussite scolaire (RRS). **En 2010-2011,** le gouvernement instaure CLAIR (collège lycée ambition innovation réussite) et ECLAIR (écoles en plus).

C'est dans ces conditions que la ministre présente la nouvelle réforme qui a pour objectif de *"faire reculer les déterminismes sociaux de l'École"* et qui vise à remplacer les ECLAIR et RRS par les REP (Réseaux d'Éducation Prioritaire) et REP+. •••

■ Des ZEP aux REP+ (suite)

••• C'est pourquoi les écoles, collèges et lycées qui constituent ces nouveaux REP (732 REP et 350 REP+) vont recevoir des moyens proportionnés, non seulement à la démographie, mais aussi aux difficultés sociales et scolaires de leurs élèves.

Toutefois, en regardant derrière cette simple carte de la répartition des moyens, un certain nombre d'écueils surgissent et interrogent sur les véritables objectifs :

➔ cette réforme "révolutionnaire" se fait dans un cadre budgétaire contraint et les 250 millions supplémentaires alloués ne serviront qu'à l'accompagnement des établissements sortant du dispositif, lot de consolation,

➔ les moyens ne sont absolument pas fléchés sur la baisse des effectifs par classe,

➔ l'École du socle et l'inégalité de traitement des voies d'orientation ne sont pas remises en cause et, au contraire, sont promues par le gouvernement,

➔ l'autonomie des établissements -in fine celle des chefs et des IEN- et les dérives managériales qui l'accompagnent, prévalent sur l'autonomie des équipes pédagogiques.

On se rend bien compte que les mesures prises et que les critères retenus ne sont que façade. A aucun moment le gouvernement n'a souhaité repenser la politique d'Éducation prioritaire en interrogeant sa priorité et les leviers à actionner pour répondre à la question initiale des années 80 : **l'amélioration des conditions sociales doit permettre la sortie de ZEP.**

Atteindre cet objectif, c'est interroger la politique de la ville mais plus globalement l'aménagement du territoire, c'est interroger les temps de formation et la durée de scolarité, c'est réfléchir à la pérennisation des équipes, c'est réfléchir à l'évaluation régulière de cette politique. C'est surtout réfléchir à la pédagogie et aux effectifs par classe ainsi qu'aux taux d'encadrement.

Finalement, le ministère fait avant tout un choix budgétaire, ce qui n'est pas étonnant. Il aurait pu au contraire reprendre à son compte de **nombreuses études récentes (Piketty, Valdenaire et dernièrement Diane Whitmore Schanznbach…) qui font apparaître qu'une baisse des effectifs dans les écoles et les établissements de l'Éducation prioritaire (5 élèves par classe) réduirait de 46 % les inégalités de réussite scolaire en primaire et de 22 % en collège.**

Occasion loupée… Une de plus.

Jérôme Sinot et Michaël Marcilloux

■ Mobilisation au collège Hautes Pailles à Échenon (21)

Entretien avec Mathilde Roy

■ Quelle est la situation spécifique et précise dans ton établissement ?

Le collège des Hautes Pailles était une petite ZEP rurale depuis une dizaine d'années, car il existe un certain nombre d'écueils :

• une population défavorisée (22 % de chômeur-euse-s, plus d'1/3 de la population active sans diplôme, et les non-diplômé-e-s parmi les 15/24 ans atteignent les 62 %),

• entre 44 et 50 % d'élèves allophones en primaire, tous/toutes issu-e-s de la même communauté, et qui n'utilisent pas le français pour communiquer puisque, même à l'école, ils/elles sont regroupé-e-s,

• un isolement culturel et social, puisque les élèves ne peuvent s'appuyer que sur nous ou la mission locale : pas de planning familial, de CMP [1], de centre social sur le bassin. Ils/elles sont très peu mobiles.

Le collège était classé en 2014 parmi les zones à risque d'échec scolaire…

■ Comment réagissent les membres de la communauté éducative ?

Les collègues sont évidemment inquiet-e-s pour le devenir des enfants, qui ont besoin d'être accompagnés spécifiquement. L'assurance que nous conserverions la prime ZEP ne répond pas du tout à nos préoccupations ! Les parents se sont beaucoup mobilisés, nous ont soutenu-e-s dans notre mouvement du 20 novembre : collège mort, tous les personnels étaient en grève. Ils/elles ont bloqué l'entrée aux collègues tous les matins jusqu'à ce que la DASEN [2] soit prévenue et que les "men in black" du rectorat viennent nous encadrer.

Il y a eu aussi des heures d'info syndicales, une intersyndicale très unie, des lettres à la ministre et au président de la République, le blocage du pont de la ville, des journées écoles mortes dans tout le secteur, de nombreuses manifestations devant le rectorat, des audiences auprès de la DASEN et du recteur.

Avec les collègues du premier degré, nous avons été soutenu-e-s par le président de la Communauté de communes, les maires, l'élue au Conseil général, la presse locale, les parents et les élèves.

■ Quels sont les rapports avec la direction ?

Dès l'annonce de la sortie du dispositif, l'administration s'est montrée très prudente et pessimiste.

■ Que revendiquez-vous, de manière spécifique ?

La DHG nous est plutôt favorable pour 2015, comme annoncé. Mais nous n'avons aucune garantie pour l'an prochain, et les personnels ATOSS ont perdu leurs primes.

Nous voulons une prise en compte des élèves, le maintien du poste volant en primaire pour assurer le FLE [3] et des aides au premier degré, ainsi que le maintien des personnels non-enseignants aux mêmes conditions, la poursuite de l'aide aux devoirs, la possibilité d'avoir des classes à faible effectif, pour montrer aux élèves qu'ils/ elles ne sont pas abandonné-e-s par la République.

Les parents ont créé une communauté sur Facebook qui reprend les étapes de notre lutte :

"Ensemble pour le maintien du Réseau de Réussite Scolaire du collège d'Échenon".

[1] Centre Médico-Psychologique
[2] Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale
[3] Français Langue Étrangère

■ Marseille, le lycée Victor Hugo mobilisé

Le lycée Victor Hugo est un lycée du centre-ville de Marseille, classé en ZEP, situé au milieu de quartiers parmi les plus pauvres de France, qui se mobilise pour son maintien dans l'Éducation prioritaire.
Il accueille des élèves de 11 collèges différents, tous classés en REP+, 85 % de nos élèves sont boursiers.

Lors du groupe de travail "Éducation Prioritaire" du 25 novembre dernier au rectorat, l'absence de communication claire de l'administration sur le devenir des lycées généraux et technologiques et des lycées professionnels a renforcé l'inquiétude des personnels de l'établissement.

Devant la peur d'un déclassement qui aurait pour principale conséquence la perte de la garantie de 30 élèves par classe et des quelques avantages pour les personnels (prime ZEP, Avantage Spécifique d'Ancienneté et bonifications de points pour les mutations), nous avons décidé de nous mobiliser.
Réunies en Assemblée Générale le 27 novembre, la cinquantaine de personnes présentes (enseignant-e-s, personnels de vie scolaire et agents) ont voté un premier arrêt de travail à l'unanimité pour le 2 décembre. Suivi par une très grande majorité des collègues, cet arrêt de travail nous a permis de nous organiser et d'informer la presse, les élu-e-s mais aussi les élèves et les parents sur la situation dans laquelle nous nous trouvons.
Le 9 décembre, jour de l'appel intersyndical à la grève, le lycée a connu le plus fort taux de grévistes jamais observé avec près de 90 % de personnels en grève, toutes catégories confondues.
Le lendemain, deux collègues ont pu s'exprimer pendant une demi-heure sur une radio locale et de nombreux articles et reportages TV ont relayé nos différentes initiatives.
Nos élèves, aussi très mobilisé-e-s, ont bloqué l'établissement à trois reprises entre le 10 et le 17 décembre. Elles et ils ont massivement participé aux deux manifestations spontanées avec les élèves des lycées Diderot et Saint Exupéry (établissements également enZEP), sans qu'aucun débordement ne puisse leur être reproché. Elles et ils ont été reçu-e-s à l'Inspection académique, le 10 décembre.
Le 15 décembre, une soirée d'occupation a été organisée à l'intérieur de l'établissement, regroupant environ 60 personnes. Une dizaine de collègues ont dormi sur place. En invitant ce soir-là les enseignant-e-s d'autres écoles et établissements du secteur ainsi que les parents et les élu-e-s de la région, nous avons pu dresser un état des lieux peu reluisant de l'Éducation prioritaire, qui nous renforce dans notre détermination à ne pas perdre les quelques moyens supplémentaires dont nous disposons actuellement.
Le 17 décembre, lors du Comité technique ministériel, il a été laissé entendre qu'une nouvelle cartographie ZEP des LGT et LP serait dévoilée au printemps 2015 et qu'un examen, au "cas par cas" selon de nouveaux indicateurs, serait proposé. La rentrée scolaire 2015 se ferait donc sur la base de moyens identiques à ceux de cette année.

Cette "temporisation" du ministère est à mettre au crédit des fortes mobilisations dans les établissements relevant de l'Éducation prioritaire (académies de Créteil, Versailles, Bordeaux, Toulouse, Aix-Marseille…), mais elle ne constitue en rien une victoire, seulement un répit.

À grand renfort de médias et de déploiement de services de sécurité, le Premier ministre Manuel Valls accompagné de notre ministre de tutelle, Madame Vallaud-Belkacem se sont déplacés dans notre établissement le 10 février 2015.
Nous aurions souhaité leur parler de vive voix et porter devant eux les revendications de l'Éducation prioritaire, mais il ne nous a été accordé qu'une audience syndicale dans les locaux de l'IA 13, avec un conseiller de la ministre.

Les personnels en grève ont été ce jour-là surveillés sur leur propre lieu de travail, puis confinés au-delà d'un périmètre de sécurité, à l'abri des regards, derrière une rangée de bus de ville avec d'autres manifestant-e-s venu-e-s de plusieurs écoles et établissements.
Parfaitement organisée et orchestrée, cette visite a masqué la réalité de la ZEP en mettant en avant des dispositifs de réussite vers le supérieur qui ne concernent qu'un très faible pourcentage de nos élèves.
En évitant soigneusement d'évoquer la question du décrochage, de la sortie du secondaire sans diplôme ni qualification, de l'échec de la poursuite d'études dans le supérieur, du burn-out des personnels et de la reconnaissance de la pénibilité, nos ministres ont habilement évité les sujets sensibles.

Quelles leçons peuvent tirer les ministres de leur visite, aucune !!!
Pour dénoncer tout cela, une vingtaine de collègues ont signé une lettre ouverte reprise par la presse nationale et qui nous a valu de nombreux articles et interviews (*Libération*, *Le Figaro*, *Médiapart*…).

Notre combat continue.

Fred Salvy, CPE

Manifestation Marseille - 09.12.2014

■ CPE : une autre fonction…

Être CPE en Éducation prioritaire relève d'une réalité parfois bien différente du métier dépeint dans les différentes circulaires définissant cette fonction.

➔De la gestion du feu

Gérer l'urgence devient vite le quotidien des CPE en zones d'éducation prioritaire. Le/la CPE se doit de définir son rôle afin de ne pas devenir le/la surveillant-e général-e qui incarnerait à lui/elle seul-e le respect du Règlement Intérieur. Cette définition ne peut se faire que de concert avec les équipes éducatives. L'entraide et le travail en équipe sont évidemment au cœur de la réussite des missions dans l'ensemble des établissements scolaires mais s'avèrent primordiaux en éducation prioritaire pour maintenir un climat pacifié et apporter une réponse cohérente aux élèves. Ce travail d'équipe vise aussi à lutter contre l'idée reçue que le/la CPE serait le/la seul-e à gérer les situations de conflit.

Certes en Éducation prioritaire des moyens supplémentaires sont alloués, mais comme bien souvent ils ne correspondent aucunement aux besoins réels pour être véritablement efficaces. Davantage d'AED, la nomination systématique d'un-e adjoint-e, un-e CPE pour 200 élèves permettraient une meilleure présence humaine hors temps scolaire (quadrillage de la cour, couloirs), de diminuer un peu la charge de travail et aideraient à la réalisation de projets éducatifs tournés vers la réussite des élèves. La problématique est bien là, les CPE se retrouvent bien souvent à pallier un manque de présence humaine qui leur impose de faire le deuil de certains projets éducatifs.
Enfin, en ne gérant que l'urgence, nous ne trouvons plus le temps d'analyser les situations et finissons par apporter des réponses circonstancielles souvent peu efficaces.

➔Un métier de terrain où le lien se doit d'être créé et entretenu.

Être CPE en Éducation prioritaire, c'est consacrer la majeure partie de son temps aux entretiens avec les élèves, les familles, les équipes éducatives et médico-sociales dans des relations duales ou collectives. Le/la CPE est constamment en contact avec les élèves difficiles pour maintenir le lien, rappeler le cadre et raccrocher au maximum les élèves avec le scolaire. Mais l'Éducation prioritaire n'est pas que le fait d'élèves en difficulté et/ou difficiles, elle est aussi celui d'élèves sans problématiques scolaires ou sociales particulières éprouvant aussi le besoin d'être accompagnés, écoutés et impliqués dans l'établissement. Le/la CPE a donc le devoir de gérer les situations complexes sans se laisser happer par ce quotidien souvent animé.

Sylviane Laporte-Fray

■ Assistant-e-s sociaux-ales : des postes minoritaires pour des missions supplémentaires

***Lors de ses vœux au monde éducatif le 21 janvier 2015, François Hollande a annoncé notamment que :"L'Éducation doit pouvoir accompagner individuellement les élèves les plus fragiles. Et il doit y avoir de meilleurs liens avec l'aide sociale, avec les politiques sociales, avec les travailleurs sociaux.
Je sais que ça se fait. Et ça se fait d'abord dans l'établissement, le plus souvent ! Ça se fait avec les travailleurs sociaux qui suivent des familles".***

La réforme de l'Éducation prioritaire ne va pourtant pas dans le sens de cet *"accompagnement individuel des élèves les plus fragiles"* voulu. En effet, cette réforme prévoit d'étendre les missions des personnels sociaux de l'Éducation nationale aux établissements du premier degré.

Un-e assistant-e de service social scolaire par REP+ a alors pour mission d'intervenir sur les écoles maternelles et primaires de rattachement en plus du collège et ce, bien sûr, à moyens constants.

Cette extension des missions va produire une augmentation de la charge de travail des assistant-e-s de service social au détriment des élèves et des équipes du collège car elle est assortie d'une diminution de leur temps de présence sur le collège. En effet, dans ces établissements où le ministère estimait il y a quelques années, qu'il était nécessaire d'avoir un-e assistant-e de service social à plein temps (collèges ECLAIR), il ne faudra plus compter que sur un-e assistant-e de service social partageant son intervention sur plusieurs autres établissements du premier degré.

Ainsi, si la prévention la plus précoce est plus que jamais nécessaire et notamment sur le premier degré, sans la création de postes et à moyens constants dans les établissements, l'assistant-e social-e scolaire ne pourra plus répondre aux besoins et demandes des équipes, des élèves et de leur famille, ce qui est pourtant prévu dans le cadre de ses missions.

Dans ce contexte, nous personnels sociaux de l'Éducation nationale exigeons :

- **des créations de postes nécessaires à l'exercice de l'ensemble de nos missions : à savoir un-e assistant-e de service social par collège REP+ et un-e assistant-e de service social pour le secteur premier degré,**
- **de bénéficier des primes liées à l'exercice en Éducation prioritaire au même titre que l'ensemble des personnels bénéficiaires prévus.**

Mireille Constantin

Loi Macron : coup de force contre les salarié-e-s !

Le projet de loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques dit "Loi Macron" est un projet libéral qui ne fait que répondre aux exigences du MEDEF. Après le "pacte de responsabilité", et la poursuite de la rigueur budgétaire, ce projet de loi confirme l'orientation politique du gouvernement qui a clairement choisi son camp contre les salarié-e-s, les retraité-e-s et les privé-e-s d'emploi.

Et c'est le patronat, le grand gagnant : 200 milliards € d'exonérations fiscales et sociales, 30 milliards € pour créer soi-disant 490 000 emplois et de nouveaux cadeaux tels que la déréglementation des licenciements, la remise en cause de la justice prud'homale ou encore l'affaiblissement du rôle de l'inspection du travail.

C'est donc une loi de forte régression sociale, antidémocratique (imposée le 19 février à l'Assemblée par le 49-3), faisant un pas supplémentaire vers l'austérité.

Comme l'a dit la CGT à l'Assemblée nationale, cette loi n'est pas tournée vers l'avenir mais vers le XIXe siècle !

Malheureusement, l'équipe Hollande-Valls-Macron ne compte pas s'arrêter là. En ligne de mire les retraites complémentaires, les 35 h, l'ensemble de la protection sociale. Et une loi Macron II est annoncée !

Après la mobilisation du 9 avril, toutes et tous, nous devons continuer à faire entendre notre voix. Une journée ne peut suffire pour exiger un changement radical de politique permettant de (re)trouver le chemin du progrès social.

Nadine Castellani Labranche

Éclairage sur quelques mesures :

	Le projet de loi Macron	*Ce que revendique la CGT*
Déréglementation des licenciements	En cas de licenciements dans une entreprise placée en redressement ou liquidation judiciaire, appréciation du contenu du plan social à l'échelle de la filiale et pas du groupe. Cela exonère de toute responsabilité les grands groupes de sociétés et facilite encore les licenciements boursiers en leur permettant de mettre en faillite artificiellement des filiales pour pouvoir "dégraisser". Décision par l'employeur de la "zone d'emploi" touchée par les licenciements économiques sans consultation des syndicats. Normalement, l'employeur doit mettre en œuvre des critères précis pour désigner les salariés licenciés (âge, charge de famille, compétences,...). Ce sera donc la porte ouverte à l'arbitraire et aux discriminations entre salarié-e-s d'une même entreprise. Le gouvernement enterre tout contrôle par l'Inspection du travail des licenciements de moins de dix salarié-e-s.	• *Renforcement des pouvoirs des Comités d'entreprise pour vérifier, en amont des licenciements, leur bien-fondé.* • *R éelle responsabilisation des maisons-mères vis-à-vis de leurs filiales avec une possibilité pour les salarié-e-s de se retourner en justice contre une maison-mère qui refuse d'assumer ses responsabilités.*
Casse de la justice prud'homale	Après avoir supprimé l'élection des Conseillers prud'homaux, limitation de l'action des juges syndicaux et remplacement par des juges professionnels ne connaissant pas le monde du travail.	• *Rétablissement de l'élection des conseillers prud'homaux.* • *Augmentation des moyens des Conseils de prud'hommes pour accélérer les procédures.*
Banalisation du travail du dimanche	**Dans le commerce** • Passer de 5 à 12 dimanches ouverts par an. • Pour toutes les zones considérées comme des zones touristiques, ouvrir 52 dimanches par an et ouvrir jusqu'à minuit. • Aucune compensation salariale ou horaire minimal. Ces mesures banaliseront le travail du dimanche et risquent de casser les contreparties qui existent actuellement sans générer aucune création d'emploi. Ces dispositions vont nuire particulièrement aux femmes qui représentent déjà 80 % des salarié-e-s à temps partiel et sont très présentes dans le secteur du commerce.	• *Augmenter les salaires pour relancer la croissance, avec un Smic à 1 700 € brut.* • *Répercuter immédiatement la hausse du Smic dans tous les minima de branches.* • *Obtenir une allocation d'autonomie pour les étudiant-e-s.* • *Conditionner les aides publiques à la création d'emplois stables et à l'investissement.* • *Mettre fin au temps partiel subi.* • *Taxer les contrats à temps partiels de moins de 24h hebdomadaires sur la base d'un temps plein.*
Privatisation et déréglementation de nombreux secteurs	• Privatisation de deux aéroports (Lyon et Nice) et du groupe stratégique industriel d'armement (GIAT) • Libéralisation de la filière de traitement du sang. • Libéralisation des transports en autocar. • Mise en concurrence du secteur ferroviaire régional (proposition de la commission du Sénat).	• *Une autre réforme ferroviaire avec la "Voie du Service Public SNCF" portée par la CGT.* • *Re-nationalisation des autoroutes.* • *Maintien du permis de conduire dans le service public.* • *Développement d'une vraie politique industrielle "transport".* *Aucune privatisation de tout service public et développement du service public comme réponse aux besoins et pour le développement équilibré des territoires.*

MGEN : quel avenir pour le mutualisme ?

Le 11 mars 2015, se déroulait la rencontre annuelle mutualiste de la MGEN de Loire-Atlantique. Une assemblée d'une quarantaine d'adhérent-e-s, presque tous-tes retraité-e-s, qui montre bien le vieillissement des adhérent-e-s et l'adhésion très faible de jeunes adhérent-e-s à notre mutuelle (moins de 50 % des nouveaux enseignant-e-s).

■ Refonte complète de l'offre au 1er janvier 2016 (cotisation retraité-e : + 15 %)

La MGEN est en déficit sur le compte cotisation/prestation. Pour 100 € de cotisation, un-e jeune (25-30 ans) reçoit 40 € en remboursement prestation, un-e retraité-e (65-70 ans) reçoit 130 €. Avec le vieillissement des adhérent-e-s (50 % sont retraité-e-s), pour combler le déficit, il faut **augmenter les cotisations des retraité-e-s (+ 15 %)** et rendre l'offre de la MGEN plus attractive pour les jeunes enseignant-e-s.
La MGEN abandonne donc son offre globale pour une offre de prestations en quatre groupes à tarifs différents pour répondre à la concurrence des autres mutuelles et assurances privées et attirer les jeunes.

■ Conséquence du gel des salaires et des pensions

Les cotisations à la MGEN étant un pourcentage des salaires et des pensions, leur gel conduit à une diminution des recettes, pendant que les dépenses de santé augmentent (dépassements d'honoraires, coût des médicaments…).

■ Prévention

Un des participants à cette réunion a mis l'accent sur le fait que pour diminuer les frais de santé, il faudrait faire **plus de prévention**. Qui dit "prévention", dit "**médecine du travail**", inexistante à l'Éducation nationale.
Autre **revendication** de notre syndicat qui, elle aussi, pourrait être très unitaire.

MGEN
Mutuelle Générale de l'Éducation Nationale

■ Désengagement de l'État

Actuellement, la MGEN est la seule mutuelle conventionnée de l'Éducation nationale et les cotisations sont directement prélevées sur les traitements et pensions. L'Éducation nationale remet en question ce système. Le risque, lors des prochaines négociations sur le conventionnement pour notre ministère est de voir arriver d'autres mutuelles et assurances privées. D'où, **concurrence et privatisation !**

■ Concurrence déloyale

Avec la signature de l'**Accord National Interprofessionnel -ANI-**, les patrons devront mettre en place des mutuelles d'entreprises financées à 50 % par le patron, 50 % par les employé-e-s. La MGEN risque de perdre des adhérent-e-s qui rejoindraient leur conjoint-e dans leur mutuelle d'entreprise, souvent privée et peu ou pas mutualiste.
C'est une concurrence effrénée qui se met en place avec tous les messages publicitaires que nous connaissons.
L'Éducation nationale verse à la MGEN **1 € par an et par adhérent** et l'ANI ne s'applique pas pour les fonctionnaires. Ce serait une saine **revendication de notre syndicat**, et qui pourrait être très unitaire, de demander 50 % de **participation de l'État aux mutuelles.**

■ Augmentation des cotisations, vue à court terme

En faisant porter l'augmentation des cotisations sur les retraité-e-s, qui ont eu dans notre profession des retraites honorables, la MGEN n'anticipe pas la baisse des retraites (recul de l'âge, carrière incomplète, décote…) qui va encore déséquilibrer le rapport cotisation/prestation. C'est donc bien notre système de **Sécurité Sociale** qu'il faut défendre.

■ Mutualisme

La MGEN fait partie du groupe "ISTYA" qui regroupe des mutuelles de la Fonction publique. Un rapprochement avec le groupe "HARMONIE mutuelles" est envisagé au motif que ce nouveau groupe serait une **grosse force mutualiste** (un Français sur six) pour peser sur la santé.
Mais, il y a un gros bémol entre les deux groupes sur les valeurs mutualistes. En Pays de Loire, "HARMONIE mutuelles" a une politique publicitaire très agressive, très proche des assurances privées, et une tarification des cotisations très opaque. Est-ce une bonne idée pour nos valeurs mutualistes ?

Roland Pacoutet, Section Nationale des Retraités

"Un service civique senior obligatoire"

Une idée qui n'est pas que saugrenue... mais est-elle vraiment l'invention provocatrice de Mme Rama Yade, ancienne ministre Sarkozyste, et de son Club de réflexion ?

"Il faut reconsidérer nos personnes âgées comme des citoyens engagés dans la société et non plus comme une "charge" et cesser de réduire nos "vieux" (le terme est délicat NDLR) *à un risque à la dépendance ou une bombe à retardement financière"* écrit-elle !
"La cohésion sociale passe par ce nouveau pacte entre les générations" ajoute ce club fermé surtout aux idées nouvelles, il trouve *"des avantages qui redonneraient aux "vieux" une place dans la société".*

Voilà ce qui s'appelle habiller de mots "fumeux" des idées qui ne sont que des retours dans le passé, avant les ébauches de pensions de retraite des XVII, XVIII et XIXème siècles et surtout l'ordonnance du 4 octobre 1945 qui instaure le système actuel.

Ces propositions ne sont rien d'autre qu'un essai argumentaire pour la suppression du droit à la retraite, même si la classe politique a semblé ne pas donner suite à une telle idée, elle n'est pas arrivée par hasard, la recette a été si souvent utilisée : quelqu'un lance une idée dans la marmite, on laisse mijoter, de temps en temps on touille et le fumet empeste ensuite les débats.

L'idéologie dominante ce n'est que cela : une mise en condition par provocation d'abord et ensuite une reprise au pas à pas avec persévérance en s'appuyant sur les médias. Il y a fort à craindre que cette idée resurgisse avec un autre costume aux couleurs moins criardes.
En France, le chômage touche plus de 10 % de la population : chômage total, en travail partiel souvent imposé, petits boulots,...
Mais pour Mme Rama Yade et ses commanditaires, celui qui après près d'un demi-siècle d'activité aspire à une vie plus sociale, est un problème.
Où voit-elle que les "vieux" doivent retrouver une place dans la société ? De quelle société parle-t-elle ? De la société où l'on produit : l'entreprise, ou de celle qui est au-dessus : la société humaine ?
Dans la société humaine, les retraité-e-s trouvent sans difficulté une pleine et grande place et une disponibilité pour eux/elles-mêmes, pour leurs enfants, petits-enfants, quartiers, associations,…
Mme Rama Yade ajoute : *"Un service civique obligatoire de l'âge de la retraite jusqu'à la perte d'autonomie"*, la boucle est bouclée, jusqu'à l'alitement, quel humanisme !

Ces réformateurs dans l'âme n'ont pas été inspirés pour trouver à corriger ce monde financier impitoyable. Monde financier qui fraude le fisc, pèse sur les conditions de travail, pousse aux suicides, licencie, épuise, étrangle et liquide des entreprises rentables pour augmenter les dividendes des actionnaires.
Monde financier qui se remercie lui-même avec des primes aux montants inimaginables pour un simple travailleur, est-ce à dire qu'il n'y a rien à faire… ?

C'est vrai que, si l'on n'est pas complice, il faut un peu de courage politique et ces "inventeurs du Moyen-Âge", semblent furieusement en manquer.

Daniel Maleville
Section Nationale des Retraités

Rappel...

La Conférence se déroulera :

du mardi 19 mai 2015 à 14 heures

au jeudi 21 mai 2015 à 12 heures

au CAP D'AGDE (34),
Centre de Vacances CCAS

Conférence Nationale

La Section Nationale des Retraité-e-s de la CGT Éduc'action organise sa Conférence Nationale tous les trois ans. Plus de cent délégué-e-s sont prévue-e-s.

C'est un moment important de la vie de l'organisation qui permet :

➔ de faire le point sur l'activité menée depuis la précédente Conférence d'octobre 2012, sur l'évolution de nos effectifs, sur les questions d'organisation, sur les problèmes financiers,
➔ d'analyser la situation dans son actualité et ses développements dans l'avenir pour déterminer des axes de l'action revendicative que nous entendons proposer, d'une part à nos camarades retraité-e-s, d'autre part à notre syndicat, la CGT Éduc'action,
➔ d'élire la direction appelée à conduire l'activité pour les trois années qui suivent.

Il est important qu'elle se prépare de la façon la plus large possible, démocratiquement, et que tou-te-s nos adhérent-e-s soient étroitement associé-e-s à la réflexion. Des réunions seront organisées par les **sections de retraité-e-s ou les SDEN/URSEN (lorsqu'il n'y a pas de sections). L'objectif étant de réunir le maximum de retraité-e-s, les consulter, discuter, débattre, proposer.**

Négociations Parcours Professionnels, Carrières, Rémunération (PPCR)

La dernière séance de concertation a eu lieu le 10 mars. Le contexte imposé par le gouvernement pèse très lourdement sur ces discussions

La CGT a réaffirmé que cette négociation a pour but essentiel d'améliorer significativement la situation des agents dans le cadre d'une Fonction publique de carrière rénovée et renforcée. Nous avons rappelé que pour notre organisation syndicale ce n'est pas dans le carcan de toujours plus d'austérité que l'on pourra construire les réponses qui s'imposent.

Nous avons tenu à mettre en avant quelques chiffres importants.

Il y a 20 ans :

- 12 % des agents de la Fonction publique (FP) étaient payés entre le SMIC et 110 % du SMIC. Ils sont entre 20 et 25 % aujourd'hui,
- l'amplitude théorique d'une carrière de catégorie C était de 77 % sur 3 grades. Elle est de 44 % aujourd'hui sur 4 grades,
- pour une même amplitude de carrière, un agent de catégorie B gravissait 24 échelons sur 3 grades, c'est 37 échelons aujourd'hui,
- un agent de catégorie A était recruté à 60 % au-dessus du SMIC, c'est 10 % aujourd'hui,
- la part des primes a plus que doublé dans la rémunération globale des personnels créant discriminations et difficultés pour la retraite.

Ces chiffres montrent qu'il faut une rupture avec ces politiques mises en place.

Quelques-unes de nos revendications principales ont été rappelées.

- Seule la Fonction publique de carrière garde sa pertinence. Peut-on encore parler de carrière lorsque l'on constate les amplitudes totalement étriquées pour les agents des catégories C ?
- Notre attachement au principe du concours comme garant irremplaçable de l'égalité d'accès aux emplois publics.
- Mise en place d'un *"Sas citoyen"* permettant aux jeunes sans diplôme d'intégrer les corps de la FP.
- Aucune remise en cause des rôles et des prérogatives des organismes consultatifs.
- Une carrière complète, dont la durée serait à revoir, une amplitude garantie allant de 1 à 2.
- L'intégration dans le traitement indiciaire des primes ayant un caractère de complément salarial.
- Fin de la *"méritocratie"* sanctionnée par la modulation des primes, c'est dans le déroulement de carrière que la manière de rendre le service public doit être reconnue.
- L'abrogation de la RIFSEP (Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel).

Cette liste n'est pas exhaustive mais nos propositions sont largement envisageables dans la mesure où l'ensemble des salaires, primes, pensions des trois versants de la Fonction publique a reculé d'un demi-point dans le produit intérieur brut.

Cela représente environ 10 milliards d'euros : c'est plus qu'il n'en faut pour répondre aux légitimes exigences des agents de la Fonction publique.

La ministre de la Fonction publique a annoncé ses grandes orientations pour améliorer les carrières et rémunérations en indiquant que la négociation serait bouclée le 2 juin. Grandes orientations sans annonces chiffrées, plus de dix réunions sont programmées d'ici au 2 juin. Cela peut sembler beaucoup mais si aucun moyen supplémentaire n'est disponible, gageons que cette négociation risque de faire long feu !

Christophe Godard

Santé au travail

"L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs" (art. L4121-1 du code du travail) ; cette loi n'est absolument pas respectée dans l'Éducation nationale.

Pour la CGT Éduc'action, il faut mettre tous les moyens nécessaires afin qu'aucun personnel ne subisse de dégradation de sa santé du fait de mauvaises conditions de travail. **Voici nos principales revendications :**

➔ Identifier les risques, premier pas vers une prévention efficace

L'employeur est soumis à toute sorte d'obligations liées à l'identification de dangers potentiels ou avérés, ceci afin de les éliminer ou de les réduire, comme c'est le cas du Document Unique d'Évaluation des Risques (DUER) ou du registre de santé et sécurité, qui doivent être faits et actualisés dans tous les lieux de travail.

➔ Recruter des médecins de prévention

Avec un médecin pour plus de 10 000 agents en moyenne, la prévention, qui est le cœur de leur métier est une pure abstraction... Il faut augmenter le nombre de médecins de prévention afin qu'ils/elles puissent exercer correctement leurs missions.

➔ Prévenir de tous les risques

On réduit souvent la santé au travail aux questions d'hygiène et de sécurité. Or, les conditions de travail au sens le plus large doivent être interrogées pour éviter les maladies professionnelles.

➔ Améliorer les conditions de travail des personnels en donnant des marges de manœuvre aux personnels

Il faut gagner la possibilité de mettre plus de moyens là où la réalité du terrain l'exige, même en cours d'année, afin de permettre les ajustements nécessaires pour conserver des conditions de travail saines et maintenir la qualité du service public d'éducation.

➔ Obtenir le soutien sans équivoque de la hiérarchie pour tout-e agent-e en difficulté.

➔ Mettre en place des CHSCT dans chaque établissement scolaire

Actuellement, les CHSCT sont départementaux, académiques, éloignés de la réalité du terrain et perdent donc en efficacité.

➔ Augmenter les traitements, réduire le temps de travail

Une rémunération au rabais sous-tend l'idée que le travail est lui aussi au rabais. Exigeons une revalorisation de nos traitements à la hauteur de notre engagement quotidien (90 points d'indice soit plus de 400 € et aucune rémunération inférieure à 1 800 € net) et une réduction du temps de travail sans perte de salaire.

Sylvain Clément

Égalité Femmes/Hommes : à la CGT aussi

"Les femmes ne doivent pas être la variable d'ajustement de la soi-disant compétitivité à court terme que prône le patronat".

C'est ainsi que le 5 mars 2015, Sophie Binet a clôturé la journée confédérale, à l'initiative de la Commission Femmes-Mixité, qui a permis de faire un point d'étape sur la situation dans notre confédération et plus largement en Europe.

Intitulée ***"L'Égalité entre les femmes et les hommes : plus que jamais d'actualité pour la CGT !"***, la journée a d'abord été l'occasion de dévoiler les résultats du sondage effectué auprès de toutes les organisations sur la place des femmes dans le syndicat. Il en ressort qu'il y a encore un énorme travail pour arriver à une juste représentativité des femmes. Bien que la part des nouvelles adhésions féminines soit plus importante que celle des hommes, elles restent minoritaires à presque tous les niveaux ; seuls la Commission exécutive et le Bureau confédéral respectent la parité. Elles sont aussi très peu présentes à la tête des structures, ou dans les formations syndicales.

Les participant-e-s (presque 150 dont à peine 30 hommes) se sont réparti-e-s dans des ateliers de discussion dont *"Dynamiser l'activité des collectifs femmes-mixité"* et *"Syndicalisation des femmes, formation et accès aux responsabilités syndicales"*.

Le premier atelier a montré la difficulté à faire vivre les collectifs quand ils existent et la charte égalité femmes/hommes annexée aux statuts de la CGT. L'importance d'un kit de démarrage et de données chiffrées régulières a été mentionnée de nombreuses fois, ainsi que la nécessité d'inclure le thème sur l'égalité dans toutes les formations et aussi dans toutes les actions et les négociations. Les participant-e-s ont tou-te-s souligné l'importance des collectifs pour arriver à une juste représentativité des femmes, et gagner l'égalité pour toutes, y compris dans les métiers moins favorisés.

Le deuxième atelier a montré l'importance de la présence de femmes dans le syndicat : cela entraînerait d'autres adhésions féminines, (notamment chez les personnels précaires ou chez les plus jeunes), et la mise en place de mesures pratiques pour tout concilier. Les hommes présents ont reconnu que cela n'est pas inné pour eux de partager les responsabilités, du fait de l'éducation, et qu'il est donc important de casser les codes, d'apprendre la parité très tôt et d'utiliser un vocabulaire mixte où l'emploi du féminin et du masculin cohabitent.

L'après-midi a été consacrée à la situation en Europe grâce à la présence de Silvana Cappuccio, Italienne, Vasiliki Dratimenou, Grecque, et de France Sponem, présidente du Comité des Femmes à la CES [1].

Toutes les interventions ont marqué le danger des actions imposées par la Troïka, sous prétexte de compétitivité, et la dégradation de la situation des femmes. Elles font les frais du démantèlement des services publics à double titre : par la suppression des places en crèches, des services médicaux, mais aussi parce qu'elles travaillent majoritairement dans ces services publics.

Cette journée a été l'occasion de rappeler des faits marquants de l'histoire des luttes des travailleuses, comme la grève des midinettes au début du XXème siècle, à l'origine d'avancées sociales telles que les conventions collectives ou le contrat de travail.

Pour citer Maryse Dumas, l'une des animatrices : ***"Un acquis de femme devient un acquis de tous"***.

Sandra Gaudillère

[1] Confédération Européenne des Syndicats

Le Choix, roman graphique de Désirée et Alain Frappier

Avec *Le Choix*, Désirée et Alain Frappier nous font revivre la lutte engagée il y a quarante ans pour que les femmes conquièrent le droit de disposer de leur corps, droit qui leur sera reconnu par la loi Veil votée en décembre 1975 sous la présidence de Giscard d'Estaing (1974-1981), par une assemblée composée majoritairement d'hommes, avec l'apport des voix de l'opposition de gauche.

Le Choix mêle l'histoire personnelle de Désirée Frappier et la grande Histoire. Avant 1975, l'avortement était interdit par une loi de 1920, aussi les femmes qui voulaient avorter le faisaient clandestinement dans des conditions qui mettaient souvent leur vie en danger. Et si Giscard d'Estaing en vint à faire voter une loi autorisant l'avortement, ce fut à la suite d'une lutte menée par des femmes et des hommes courageux, qui osèrent braver la loi et déclarer ouvertement qu'ils pratiquaient des avortements avec *"la méthode Karman une méthode par aspiration simple, pas chère et surtout sans danger"*. Ils/elles créèrent le MLAC *(Mouvement pour la Libéralisation de l'Avortement et de la Contraception)* qui impulsa les mobilisations qui aboutirent au vote de la loi Veil.

Ce roman graphique est en fait un vrai livre d'Histoire, fruit d'un véritable travail de recherches, mais aussi un livre d'actualité car le droit à l'avortement est un droit régulièrement menacé, donc un livre d'utilité publique, à lire et à faire lire… par toutes et tous et notamment les jeunes qui ont besoin de savoir comment c'était avant la loi Veil !

Roger Revuz

Le Choix, Éditions La ville brûle, 15 €

Laïcité et liberté de conscience…

Najat Vallaud-Belkacem a présenté le jeudi 22 janvier 2015, onze mesures issues de "la grande mobilisation de l'École pour les valeurs de la République". Transmission des valeurs républicaines, laïcité, citoyenneté et culture de l'engagement, lutte contre les inégalités et mixité sociale, mobilisation de l'Enseignement supérieur et de la Recherche sont au centre de ces mesures.

Pour la ministre, *"la grande mobilisation pour les valeurs de la République est celle de toute l'École,* ***y compris l'enseignement agricole et l'enseignement privé sous contrat".*** Chiche !

La CGT Enseignement Privé approuve la démarche de la ministre. Les mesures à prendre doivent être à la hauteur des enjeux et des difficultés de notre société. Nous craignons malheureusement que ces belles intentions ne se heurtent, dans l'enseignement privé, tant à un lobby communautariste intransigeant sur ses "positions acquises" -les réseaux catholique et juif qui souhaitent garder leur emprise sur un pan de l'école, le réseau musulman qui souhaite s'y développer- qu'à une administration bien frileuse pour imposer aux structures de l'enseignement privé des valeurs qui risqueraient de devoir affronter le fameux "caractère propre".

L'exemple de la Charte de la Laïcité, dont la diffusion n'a pu être imposée aux établissements privés, est à ce titre révélateur des limites de notre système. Sur Caen *(cf ci-dessous)*, le recteur d'académie plie devant l'évêque et le directeur diocésain, et ne défend pas la "liberté de conscience", pourtant garantie aux enseignants depuis la loi Debré…

Pour nous, la République est en danger. L'enseignement confessionnel sous contrat avec l'État, financé à 90 % sur des fonds publics, sera dans les années à venir le chantre du communautarisme. Quelle société aurons-nous lorsque, dans quelques années, 30 % des élèves seront scolarisés dans des écoles catholiques, 20 % dans des écoles musulmanes et 10 % dans des écoles juives, le tout aux frais du contribuable "laique" ? Il sera alors trop tard pour se poser la question du "vivre ensemble".

L'État doit faire preuve de courage et réfléchir véritablement à l'instauration d'un grand service public de l'Éducation nationale, laique et gratuit…

Est-il concevable que des établissements financés à 90 % par des fonds publics ne respectent pas les règles communes, et utilisent leur financement pour entrer en concurrence avec le "public" ?

Pour la CGT, l'Éducation ne doit pas être un marché concurrentiel, sauf à vouloir développer un système à deux vitesses -comme en connaissent les États-Unis- et à laisser se développer le communautarisme. Dans ce cas, pas sûr que les valeurs que les enseignants tentent de défendre au quotidien en sortent victorieuses.

Pas sûr non plus que nos conditions de travail y gagnent beaucoup...

Tant que l'État n'aura pas pris ses responsabilités, c'est donc tous les jours, face à chaque tentative de dérive, que nous devons collectivement défendre nos droits !

Mauvais exemple dans l'académie de Caen...

L'évêque de Sées (61-Orne) a invité tou-te-s les enseignant-e-s des établissements privés catholiques à travailler, durant toute une journée le lundi 2 février, sur l'écriture du *"projet diocésain", "à la lumière de l'évangile et dans le cadre du service public"* auquel l'enseignement privé est associé.

De nombreux-ses enseignant-e-s des établissements Ornais, qu'ils/elles soient de confessions catholique, musulmane ou simplement athées, n'envisagent pas, dans le cadre de leur métier, de réfléchir à la manière d'évangéliser les élèves (axe 1 des thèmes de réflexion) !

Les syndicats CGT, CFDT et CFTC bas-normands se sont émus auprès du rectorat de cette obligation faite aux enseignants. *"Pour nous*, précise le courrier commun, *cette journée ne peut être considérée comme une journée "pédagogique". Il s'agit bien d'une journée "pastorale", qui dépasse notre mission d'enseignants, agents publics rémunérés par l'État. Ce projet dépasse le nécessaire "respect du caractère propre" auquel nous sommes soumis, et empiète sur la "liberté de conscience" qui nous est garantie. La contribution des enseignants à ce type de réflexion doit être proposée en dehors des obligations de service, et sur la base du volontariat".*

Et les organisations syndicales de demander au Recteur, *"d'intervenir auprès des chefs d'établissement afin que la participation des enseignants à cette journée ne puisse être imposée, et ainsi de garantir la liberté de conscience des maîtres de l'enseignement privé sous contrat d'association avec l'État, rappelée dans l'article L442-5 du Code de l'Éducation. Il s'agit d'une liberté fondamentale des agents publics de l'État qui doit être préservée".*

dans le privé !

Pas d'engagement du Recteur !

Que l'enseignement catholique cherche à utiliser les moyens de l'État pour contribuer à l'écriture du projet diocésain (en détournant le temps de travail des personnels rémunérés par l'administration), c'est son droit, même si l'on peut questionner la valeur d'un projet diocésain écrit par des enseignant-e-s qui ne sont pas motivé-e-s pour participer à cette réflexion. Qui ne tente rien n'a rien.

Que le Recteur accepte cet état de fait, voire qu'il le cautionne, c'est beaucoup plus grave.
Pour lui, par la voix du directeur de cabinet, *"La prise en compte du caractère propre de l'enseignement catholique et* (du) *recrutement* (des enseignants) *justifie cette invitation. Cinq axes de réflexion trouvent une traduction dans les priorités éducatives nationales, pour peu qu'on aille au-delà de leur intitulé tel qu'il est rédigé. Le premier axe* (École Catholique, lieu d'évangélisation) *peut inviter également à la réflexion sur l'enseignement et la connaissance des religions, de leur histoire, point particulièrement important".*

Nous aurions souhaité un engagement de l'autorité rectorale plus en adéquation avec les valeurs de la République qu'elle est censée défendre. Plus en adéquation avec les mesures présentées quelques jours plus tôt par notre ministre autour de la *"grande mobilisation de l'École pour les valeurs de la République"*…

Bien évidemment, des collègues ont malgré tout fait valoir leur liberté de conscience, et ont refusé de participer à cette joyeuse réflexion.

Peut-on revendiquer sa "liberté de conscience" tout en travaillant dans l'enseignement catholique ?

Cette question doit être abordée de front. Elle touche non seulement les collègues, y compris les adhérent-e-s de la CGT, mais également les médias, voire l'administration. Que le directeur de cabinet d'un Recteur puisse répondre à une interpellation sur le sujet *"si vous ne souhaitez pas participer à des journées pastorales, il fallait choisir d'enseigner dans le public"* est révélateur. Et inquiétant.

Commençons par l'absurde : un salarié de chez Dassault doit-il se promener le week-end en char de combat ou en rafale ? Un salarié de chez EDF doit-il nécessairement être un pro-nucléaire ? Un écologiste a-t-il le droit de manger de la viande ?

Pour nous, la question devrait être aussi simple et la réponse claire : ce n'est pas parce que nous enseignons dans un établissement privé confessionnel que nous devons faire preuve de notre (bonne) foi dans l'exercice de notre métier d'enseignant-e. Nous sommes des agents publics, rémunérés par l'État (laique), et les croyances de chacun-e relèvent de notre sphère privée.

Par ailleurs, si la "liberté de conscience" nous est garantie par la loi, c'est bien pour que nous puissions nous y référer. Un droit qui n'est pas utilisé est un droit qui meurt. Croyant-e ou non, que l'on ait envie ou non de participer à une journée pastorale ne change rien : nous devons soutenir les collègues qui ne souhaitent pas le faire, au même titre que nous devons soutenir Charlie Hebdo et la liberté d'expression, même si nous n'apprécions pas les propos du journal !

Soyons encore plus clairs : tou-te-s les enseignant-e-s devraient refuser d'utiliser des heures de cours pour "réfléchir à un projet diocésain". Si elles ou ils souhaitent ardemment participer à cette réflexion, dans le cadre d'une concertation organisée, c'est possible... en dehors du temps pédagogique...

Serge Vallet

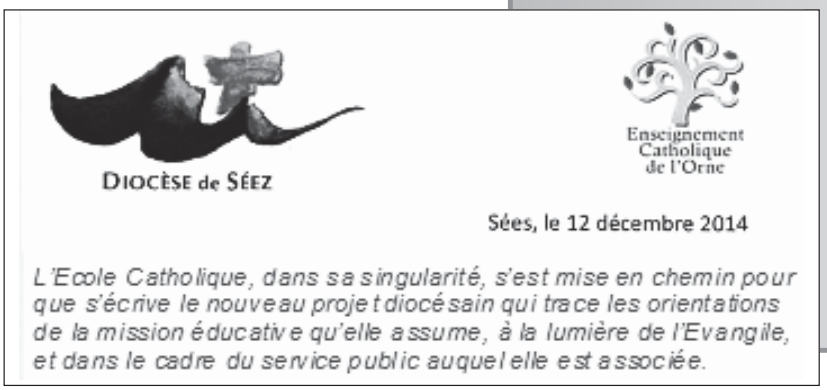
DIOCÈSE de SÉEZ

Enseignement Catholique de l'Orne

Sées, le 12 décembre 2014

L'Ecole Catholique, dans sa singularité, s'est mise en chemin pour que s'écrive le nouveau projet diocésain qui trace les orientations de la mission éducative qu'elle assume, à la lumière de l'Evangile, et dans le cadre du service public auquel elle est associée.

L comme... Lecture

En introduisant à la communale, le b-a ba des écoles religieuses, Jules Ferry n'avait pas pour but de permettre à l'ensemble des enfants de maîtriser la lecture, mais seulement de déchiffrer les modes d'emploi des diverses machines sur lesquelles ils allaient travailler.

Dans les années 60/70, l'idée que les enfants entrent dans la lecture en lisant avait gagné nombre d'adeptes. Ce mouvement survécut très peu au départ d'Alain Savary. Depuis, les gouvernements successifs n'ont rien fait pour développer cette approche, bien au contraire. Leur priorité est bien d'entraîner vers le déchiffrage *"ceux qui apprennent à lire malgré nous"* (selon le mot de Foucambert) car l'objectif recherché et voulu n'est pas de développer la lecture. Ainsi, le passage "langage" dans les nouveaux programmes de maternelle relance le débat idéologique et peut apparaître comme une régression sur le sujet.
Tout ce qui est langage y est traversé par la question récurrente du passage, qui semble obligé, par des activités vides de sens.

On n'apprend pas à lire à la maternelle. Il n'y a d'ailleurs aucun chapitre sur la lecture dans ces programmes. Pourtant, elle hante toute la partie "langage" ; une nouvelle étape semble d'ailleurs franchie : la lecture est abordée dans le chapitre sur l'oral. En guise de "lecture", on comprend vite que l'obsession des rédacteurs est d'entraîner enseignant-e-s et élèves dans une spirale qui fait reposer l'apprentissage au CP sur les sons, la prononciation, l'oralisation, toutes ces choses qui n'ont pas de lien direct avec la lecture.
La "conscience phonologique", omniprésente dans le chapitre sur l'oral, ne concerne en fait que l'écrit. Ainsi, nous apprenons que : *"Pour pouvoir lire et écrire, les enfants devront réaliser deux grandes acquisitions : identifier les unités sonores que l'on emploie lorsqu'on parle français (conscience phonologique) et comprendre que l'écriture du français est un code au moyen duquel on transcrit des sons (principe alphabétique)"*.
Il est aisé de comprendre que ces références incessantes à l'écrit dans le chapitre sur l'oral n'ont pour but que de formater l'enseignant-e et d'arriver au ***lire c'est transcrire de l'oral en écrit***.
Pourtant, **il n'y a pas et il n'y a jamais eu dans l'invention et l'utilisation de l'écriture depuis Sumer, une quelconque volonté de jeter un pont entre écrit et oral. L'écrit est un langage particulier, qui n'a besoin que de lui-même pour exister**.

La vérité apparaît toute nue : *"Une fois que les enfants sont capables d'identifier des syllabes, ils peuvent alors s'attacher à repérer des éléments plus petits qui entrent dans la composition des syllabes"*. Or nous sommes à l'oral, dans lequel, **il n'existe pas d'élément plus petit que la syllabe**. Sauf s'ils parlent en épelant les lettres, les rédacteurs des programmes le savent parfaitement.
Le sens de la démarche apparaît lorsque l'on lit que : *"Pour pouvoir s'intéresser aux syllabes et aux phonèmes, il faut que les enfants **se détachent du sens des mots**"*. Nous sommes arrivés au terme de l'exercice vide de sens, afin de préparer à ce qu'il est d'usage d'appeler "l'enseignement de la lecture" à l'école élémentaire, c'est-à-dire une acclimatation non pas à l'acte de lire, mais à celui de transcrire de l'oral en écrit, à éloigner complètement l'enfant de la pratique du lire.

Pas de surprise, tout est du même acabit, pour l'écrit : *"Les enfants ont en effet besoin de comprendre comment se fait la transformation d'une parole en écrit, d'où l'importance de la relation qui va de l'oral vers l'écrit"*. Le dogme se révèle : écrire serait obligatoirement dépendant d'une formulation antérieure orale du message ou du récit. Alors, comment font les sourds pour lire et surtout pour écrire ? Lire est une activité qui ne se fait qu'avec les yeux ; écrire aussi ! N'en déplaise à nos amis promoteurs des programmes.
Pour, tels des nécromanciens, deviner l'écriture des mots qu'ils ne connaissent pas, les enfants *"peuvent tracer des lettres dont le son se retrouve dans le mot à écrire, attribuer à des lettres la valeur phonique de leur nom (utiliser la lettre K pour transcrire le son /ca/)"*.
Terminons par l'aveu révélé : *"La séparation entre les mots reste un problème difficile à résoudre jusqu'au CE1"*. On ne peut à la fois tenter de fabriquer des mots sans les connaître au hasard de l'oreille et s'étonner après que les enfants ne puissent faire du sens. S'ils apprennent et collectionnent les mots, ils n'ont aucun souci pour les distinguer et les écrire séparément. Alors pourquoi ne pas partir des mots au lieu de les découper ?
Le lecteur expert ne connaît et reconnaît que des unités de sens. Il avale tout et le mot manquant s'éclaire avec le contexte. Il ne rencontre aucune difficulté à séparer les mots, car c'est la plus petite unité de sens. N'en déplaise aux idéologues réactionnaires**, en lecture, il n'existe rien de plus petit que les mots !** Tout le monde doit en être conscient.

Jean Grimal

Rencontre...

Lucie Fabbrizio

Personnel non-titulaire (en CDI)
GRETA tertiaire, Lyon (69)

Je suis un "bébé CGT", une enfance marquée par une mère féministe et syndicaliste. J'ai toujours cru enfant que son travail était : la CGT. La Bourse du travail de Lyon était mon "périscolaire" et leurs murs étaient décorés de mes dessins. Aujourd'hui à 40 ans, je pense avoir fait du chemin et je peux dire que j'ai ma propre place à la CGT et que le militantisme syndical fait partie de ma vie.

Mon parcours professionnel se divise en deux étapes, d'abord 8 ans dans le privé puis, plus de 11 ans au sein de l'Éducation nationale. Après avoir obtenu mon BTS Hôtellerie Restauration, j'ai fait plusieurs boulots dans le privé, en particulier dans la restauration. Milieu où bien entendu, 20 ans plus tôt, nous ne parlions pas de syndicat et de revendications, ou de respect du droit du travail.
Puis j'ai travaillé comme contractuelle pendant 5 ans dans l'académie de Montpellier.

Depuis maintenant 7 ans, j'ai un CDI dans un GRETA à Lyon. Nous sommes assez libres dans notre pédagogie et dans nos rapports avec les stagiaires. Cette liberté est très appréciable et valorisante, mais elle impacte nos conditions de travail et nos statuts très précaires. Nous sommes à la merci des appels d'offres et souvent sous pression quand nous perdons des marchés.
J'aime le rapport avec les adultes et jeunes adultes (16/18 ans). J'interviens sur du diplômant mais aussi sur de l'insertion (FLE/Illettrisme / Compétences Premières / Décrocheurs…) en communication, en projet professionnel, en Développement durable…
Je passe cette année le concours réservé PLP CPIF (Coordinateur Pédagogique d'Ingénierie de Formation, concours aussi pour les MLDS -mission locale contre le décrochage scolaire-).

Le syndicat…
J'ai commencé à m'impliquer réellement à la CGT Éduc'action en 2011, lors des grèves des personnels GRETA où nous nous opposions fortement au GIP (Groupement d'Intérêt Public) et donc à notre sortie de l'Éducation nationale. Mon syndicat départemental m'a tout de suite fait confiance et m'a permis de m'investir au niveau national dans le Comité national de suivi des GRETA auprès du ministère avec Catherine Prinz.
J'ai participé à différents congrès dont le Confédéral, des expériences enrichissantes et comme dirait Jean-Yves *(ndlr : J-Yves Jolly, administrateur de la CGT Éduc'action)* : *"Il faut vivre ces moments-là !"* En effet, cela nous permet de rencontrer les camarades de toute la France, d'échanger et aussi de se construire syndicalement.
Je suis élue aux Commissions exécutives (CE) de l'UNSEN et de la FERC. Je peux m'investir dans différents collectifs (non-titulaires, formation professionnelle). Même si je suis assez esseulée par mes problématiques liées à la formation continue, je trouve que les échanges dans ces CE sont constructifs et permettent la présence de la formation continue dans les débats. Pour les personnels précaires des GRETA, il est difficile de s'impliquer et encore plus de prendre des décharges.
Je suis aussi sur le terrain, pour aider les syndicats départementaux et académiques qui me demandent d'animer des réunions spécifiques pour leurs GRETA. Je tiens aussi des permanences pour les non-titulaires dans mon département.

Même en n'étant "que" non-titulaire, j'ai pu avoir rapidement une place et la confiance des camarades de mon syndicat. J'ai aussi accompagné des collègues au rectorat. J'aime être sur le terrain et aider les collègues (souvent non syndiqués au début) et leur prouver que notre syndicat, la CGT Éduc'action, nous permet de nous défendre, de mener nos combats en nous donnant des moyens et des outils.

Je m'envole bientôt pour l'Ile de la Réunion, où j'espère continuer mon investissement syndical et rester en contact avec toutes ces belles rencontres. Mon seul regret est de quitter cette vie syndicale et ces personnes qui m'ont aidée à me construire et à grandir !
Mais c'est cela aussi le syndicat et la CGT.

Heure d'Information syndicale
dans les EPLE (Collèges, lycées) et Écoles de l'EN

Dans l'Éducation nationale, c'est maintenant **l'arrêté du 29 août 2014** relatif aux modalités d'application aux personnels relevant du ministère de l'Éducation nationale des dispositions de l'article 5 du décret 82-447 du 28 mai 1982 relatif à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique qui précise les conditions dans lesquelles l'heure d'information syndicale peut être mise en œuvre.
Cet arrêté remplace l'arrêté du 16 janvier 1985 portant application aux personnels relevant du ministère de l'Éducation nationale des dispositions de l'article 5 du décret 82-447 du 28 mai 1982 relatif à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique.

L'article 5 du décret 82-447 précise que chacun des membres du personnel a le droit de participer, <u>pendant les heures de service</u>, à des réunions mensuelles d'information syndicale tenues par des organisations syndicales représentatives, dans la limite d'une heure par mois.
Sont considérées comme représentatives, d'une part, les organisations syndicales **disposant d'au moins un siège au sein du comité technique** déterminé en fonction du service ou groupe de services concerné (**CTA, CTSD**…), d'autre part, les organisations syndicales disposant **d'au moins un siège au sein du comité technique ministériel** ; **<u>ce qui est le cas de la CGT Éduc'action</u>**.

En résumé, l'arrêté prévoit de maintenir le regroupement imposé au niveau des circonscriptions des réunions d'information à destination des **<u>personnels enseignants du premier degré</u>** prévu par l'arrêté du 16 janvier 1985 qu'il abroge. Il fixe, pour ces mêmes personnels, le volume maximum de participation aux réunions visées au I de l'article 5 du décret du 28 mai 1982 *(1 heure mensuelle)* à trois demi-journées par année scolaire auquel s'ajoute la possibilité qui leur est ouverte de participer à la réunion d'information spéciale prévue au II de l'article 5 *(pendant la période de six semaines précédant le jour du scrutin organisé pour le renouvellement d'une ou plusieurs instances de concertation, chacun des membres du personnel peut assister à une réunion d'information spéciale, dont la durée ne peut excéder une heure par agent)*.

Pour les autres personnels *(second degré entre autres)* relevant du ministère de l'Éducation nationale, l'arrêté renvoie aux modalités de droit commun telles que définies par l'article 5 du décret du 28 mai 1982 précité *(1 heure mensuelle)* sous réserve des modalités particulières fixées par l'arrêté lui-même.

Conformément aux dispositions de l'article 7 du décret du 28 mai 1982, la participation des personnels enseignants à ces réunions ne doit pas porter atteinte au bon fonctionnement du service ou entraîner la fermeture des écoles et des établissements d'enseignement. Cette obligation impose que soient assurés dans les écoles et établissements d'enseignement, l'accueil, la surveillance et l'enseignement des élèves, selon les modalités définies selon les cas par les inspecteurs de l'Éducation nationale pour le premier degré ou par les chefs d'établissement pour le second degré, en concertation avec les organisations syndicales des personnels concernés, une semaine au moins avant la tenue de la réunion.

Un délai de prévenance de 48 heures *(au lieu du délai d'une semaine prévu auparavant par l'arrêté du 16 janvier 1985)* **est imposé aux personnels enseignants désireux de participer aux réunions**, afin de faciliter leur organisation et d'ajuster les modalités de mise en œuvre de la prise en charge des élèves.

Dans le cadre de l'application des dispositions prévues par l'arrêté, la circulaire ministérielle 2014-120 du 16 septembre 2014, relative aux modalités de mise en œuvre pendant le temps de service pour les personnels relevant du ministère de l'Éducation nationale de réunions d'information syndicale (RIS), précise qu'une des trois demi-journées mentionnées à l'article 1er de l'arrêté peut correspondre à une demi-journée de classe, les deux autres ayant lieu en dehors du temps de classe.

Ce dernier point a été unanimement condamné par les organisations syndicales lors du CTM du 9 juillet 2014 (Voir la déclaration commune sur notre site national à la rubrique "Droits syndicaux/Droit à l'information/La tenue de réunions syndicales/Heure d'Information syndicale dans les EPLE (Collèges, lycées) et Écoles de l'EN"*)*.

Participer à l'heure d'information syndicale, c'est être un acteur éclairé du système éducatif. De ce fait, avec votre participation, les luttes pour améliorer le système pourront mieux aboutir !

Jean-Pierre Devaux

Notre CGT a 120 ans !

Présente, offensive, dérangeante demain comme hier.

Née en septembre 1895 (23/28 septembre 1895), lors du congrès de Limoges, qui consacra l'unification du mouvement syndical (bourses du travail et fédérations ou syndicats professionnels), la Confédération Générale du Travail fête cette année ses **120 ans**.

Pour cet anniversaire, la CGT entend ***"regarder dans le rétroviseur pour aller de l'avant"*** [1] avec un cycle de célébrations (expositions, conférences, films, débats, ...) qui se dérouleront tout au long de l'année. Ces initiatives sont impulsées par un comité de pilotage animé par Maryse Dumas.

Le 4 mars, au siège de la CGT à Montreuil, a eu lieu la **soirée d'inauguration des "120 ans de syndicalisme CGT",** avec notamment une exposition de l'Institut de l'Histoire Sociale (IHS) **:** 120 affiches, photos, unes de journaux CGT pour retracer 120 années d'histoire.

À cette occasion, Philippe Martinez, le nouveau Secrétaire général de la CGT s'est exprimé.

Extraits [2] :

"Permettre à toutes et à tous de revendiquer, c'est la raison d'être de la CGT. Toutes les avancées sociales des travailleurs ont vu le jour par les luttes des travailleurs et l'engagement de la CGT à leurs côtés".

"Beaucoup de combats modernes et ambitieux d'hier sont aussi les combats modernes et ambitieux d'aujourd'hui, à commencer par la lutte des femmes pour l'égalité des droits dans le travail et dans la société. L'histoire le montre, les grandes avancées pour les femmes ont été obtenues par la mobilisation. Elles ont permis l'émancipation de toutes et tous".

"La modernité et l'ambition sociale ont toujours été du côté des travailleurs. La journée de 8 heures en 1919, les congés payés en 1936, la cinquième semaine de congés payés et la retraite à 60 ans en 1981, les 35 heures, ce sont ces avancées qui vont dans le sens de l'histoire".

*"L'expérience montre que l'on peut gagner des droits très concrets qui vont dans le sens d'une **mondialisation du progrès social**".*

"L'histoire de la CGT, c'est aussi l'histoire du combat pour la paix, contre les oppressions et pour les libertés partout dans le monde, l'histoire de la solidarité et de l'internationalisme des travailleurs, c'est la lutte contre le racisme et toutes les formes d'exclusion, de stigmatisation et de rejet de l'autre".

"Vive les 120 ans de la CGT et vive les prochaines années ! Et que la lutte continue !".

[1] Expression utilisée par Philippe Martinez dans son discours du 4 mars 2015
[2] Intégralité du discours sur le site : cgt.fr
[3] Retrouvez le programme complet : http://cgt.fr/12-mois-pour-120-ans.html
[4] Les conférences de l'IHS sur : *www.**ihs**.cgt.fr/*

Le Programme des 120 ans [3]

Chaque mois va être l'occasion d'aborder un thème au cœur de l'activité syndicale.

- **Avril** : La CGT et les évolutions du travail
- **Mai :** La CGT et la solidarité internationale
- **Juin :** La CGT en territoires
- **Juillet/Août :** La CGT et la vie hors travail
- **Septembre :** La CGT et l'unité des syndicats

Colloque à Limoges à l'occasion de la date anniversaire du congrès fondateur

- **Octobre :** La CGT, le choix d'être une confédération pour les solidarités entre salariés
- **Novembre :** La CGT et les moyens d'être efficace au service des salariés
- **Décembre :**

- La CGT et les privés d'emplois
- La CGT et les jeunes.

Soirée festive clôturant les célébrations.

L'IHS organise un cycle de conférences [4]

- **16 juin** : La CGT dans la guerre froide (1947-1962).
- **13 octobre** : Autour du mouvement de mai-juin 1968 : conquêtes et programme commun.
- **8 décembre** : Le temps des turbulences : la CGT face aux crises (1977 jusqu'à aujourd'hui).

Photo : Matthieu Brabant - Expo dans le Patio de la CGT

Qu'est-ce qu'il a mon cartilage ?

"Tout jeune scolarisé ou engagé dans une formation, reçoit de droit un titre de séjour pérenne à sa majorité. Tout jeune majeur présent sur le territoire, ayant été scolarisé en France ou engagé dans une formation, et qui n'a pas reçu de titre de séjour à sa majorité, est régularisé de droit avec un titre de séjour pérenne".

Telles sont les exigences que le RESF veut faire inscrire dans la loi, à l'heure où le gouvernement envisage une réforme du CESEDA [1]. Lors d'une audience accordée au RESF place Beauvau le 4 mars, Cazeneuve n'a pas caché que le gouvernement refuserait une régularisation automatique des sans-papiers scolarisés.

Comment se satisfaire d'une régularisation au compte-goutte ou au mérite ?

Nous avons évoqué ***Lassana***, qui a échappé à l'expulsion grâce à la mobilisation de son lycée en 2009 et qui a sauvé des vies comme employé d'Hyper Casher en 2015 [2].

Armando, en bac pro dans un lycée de l'agglomération roannaise (42), désigné meilleur apprenti menuisier de France en 2015, a failli ne pas recevoir sa médaille, le président Larcher refusant d'accueillir au Sénat *"une personne en situation irrégulière"*. Le préfet a finalement abrogé l'OQTF qu'il avait notifiée à Armando au motif que la loi ne permettait pas la régularisation de ce jeune Albanais arrivé après 16 ans. Armando a pu recevoir sa décoration.

Photo J-Claude Saget - Mobilisation pour la libération et la régularisation d'Alaa, lycéen du 92

Mais la régularisation ne saurait se borner aux meilleurs ouvriers de France ou aux sauveurs de vies humaines ! Les gouvernements ne parviennent pas à expulser facilement les élèves sans-papiers. Tout au plus, les préfets peuvent-ils se targuer d'avoir infligé, par la rétention, des journées d'angoisse et de déscolarisation. Les dizaines d'élèves placés en rétention ont été libérés grâce aux mobilisations de leurs camarades.

Photo J-Claude Saget - Rassemblement à Paris contre la mise à la rue des jeunes étrangers, le 7 mars 2015

Baptista a été libéré de rétention par le juge administratif sous les applaudissements de ses camarades du lycée Edmond Labbé d'Oullins (69). Après un enfermement de 24 jours, ***Alaa*** est aussi sorti de rétention. Cet élève Algérien du lycée La Tournelle à La Garenne-Colombes (92) avait perdu tous ses recours juridiques. Une place en avion était réservée pour l'expulser le 24 mars, à trois mois du bac. C'est la mobilisation qui a conduit le ministère à le libérer la veille du vol prévu. Le 30 mars, le lycée Buron de Laval (53), en annonçant son intention de se mobiliser pour ***Isabel***, une élève de CAP que le Conseil général menaçait de chasser de son hébergement avec sa fille de 2 ans et demi à cause d'une OQTF, a imposé le maintien en foyer de la mère et de l'enfant.

Puisque la circulaire Valls est incapable de régulariser tous ces jeunes, il faut que la loi s'en charge et garantisse le droit à un titre de séjour leur permettant de poursuivre leurs études, de travailler et de bâtir leur existence là où ils vivent.

Seul-e-s les majeur-e-s peuvent être expulsé-e-s. Des tests osseux sont ainsi pratiqués sur des adolescent-e-s arrivé-e-s seul-e-s en France pour les exclure de la protection due aux mineurs par l'aide sociale à l'enfance. Cet examen sert à justifier la mise à la rue de jeunes gens, voire leur condamnation à des mois de prison ferme. Le 17 janvier, des personnalités du monde médical, scientifique, juridique, philosophique, rejointes par des syndicalistes, dont le Secrétaire général de la CGT Philippe Martinez, ont lancé un appel pour que soient proscrits les tests osseux. 12 000 citoyens ont signé cet appel [3]. Outre que ces tests ne sont pas fiables [4], ils sont détournés de leur finalité thérapeutique pour supprimer des droits à la protection de la jeunesse.

Interdisons les tests osseux !

Pablo Krasnopolsky

---

[1] Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile
[2] Voir *Perspectives* n° 134
[3] Pour signer : resf.info//P2852
[4] Un reportage diffusé sur France 5, dans le magasine "Allô docteur", montre notamment un jeune sorti de l'ASE, car réputé majeur par un premier test, qui a été réintégré par l'ASE sur un deuxième test qui lui donnait trois ans de moins !